



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

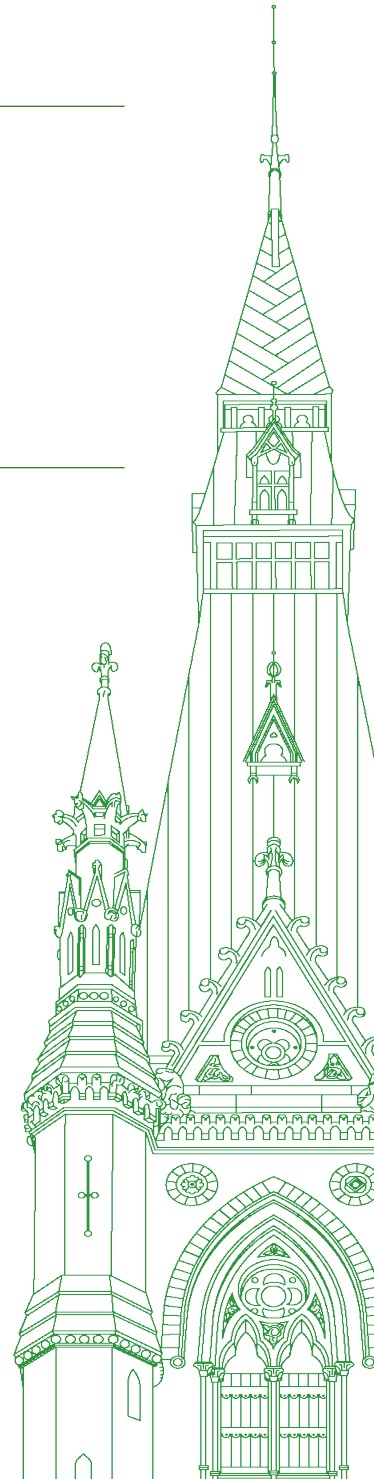
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 037

Le jeudi 11 juin 2026

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 11 juin 2026

• (0815)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion numéro 37 du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier l'objet du budget supplémentaire des dépenses (A) de 2026-2027.

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride. Les députés peuvent y assister en personne dans la salle ou à distance grâce à l'application Zoom. Les personnes qui participent par visioconférence sont priées de cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro et de se mettre en sourdine lorsqu'elles ne parlent pas. Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner le canal approprié en bas de leur écran — je crois que nous avons quelques habitués en ligne, mais je vais quand même indiquer les différentes options —, parquet, français ou anglais. À titre de rappel, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence... cela vaut pour tout le monde.

Veuillez penser aux interprètes. Lorsque vous ne parlez pas, assurez-vous que le voyant rouge de votre micro ne soit pas allumé. En général, la technologie fonctionne correctement, mais il arrive parfois que les utilisateurs fassent un double-clic ou autre chose, ce qui génère un retour de son. Veuillez à ce qu'une seule personne parle à la fois. Si deux ou trois participants allument leur micro et essaient de parler en même temps, ils entendront eux aussi des bruits parasites dans leurs écouteurs.

Bonjour à tous, et merci d'être ici.

Avant de passer aux témoins, un budget de 500 \$ a été alloué à cette étude. Le Comité souhaite-t-il l'adopter?

Des députés: Oui.

Le président: Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Tout d'abord, nous accueillons l'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones.

Bienvenue, madame la ministre. Nous sommes ravis de vous voir.

Du ministère des Services aux Autochtones, nous accueillons Julien Castonguay, sous-ministre adjoint, Principe de Jordan et Initiative Les enfants inuits d'abord; Jennifer Wheatley, sous-ministre adjointe, Prestation régionale des services; Richard Goodyear, sous-ministre adjoint principal et dirigeant principal des finances; et Nel-

son Barbosa, directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires.

Madame la ministre, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones): *Wachiya. Kwe kwe. Ullukkut. Tansi. Hello.*

[Le témoin s'exprime en cri]

[Traduction]

Réjouissons-nous de pouvoir profiter aujourd'hui d'une nouvelle magnifique journée.

Je suis heureuse d'être à nouveau ici, devant le Comité, pour vous présenter les priorités de mon ministère et la manière dont elles sont prises en compte dans le budget supplémentaire des dépenses de 2026-2027. Il soutient la réalisation des priorités essentielles des peuples autochtones, avec un financement supplémentaire de 899 millions de dollars destiné au bien-être mental, aux services à l'enfance et à la famille, à la gouvernance et au renforcement des capacités des peuples autochtones, aux services infirmiers et à de nombreux autres investissements clés.

• (0820)

[Français]

Mon ministère est déterminé à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'améliorer l'accès à des services de qualité. Ce travail est fondé sur leur partenariat, guidé par le droit à l'autodétermination et mené par les communautés elles-mêmes, qui bâtissent leur propre avenir.

Au cours des derniers mois, nous avons annoncé le renouvellement du financement dans des secteurs clés afin que des programmes éprouvés...

[Traduction]

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Il n'y a pas d'interprétation.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Il n'y a pas d'interprétation.

Le président: Je vais faire une petite pause pendant que nous vérifions l'interprétation.

Voulez-vous que nous recommencions depuis le début, ou préférez-vous reprendre là où vous en étiez?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vais reprendre à partir du premier paragraphe.

Le président: Merci.

[Français]

L'hon. Mandy Gull-Masty: Au cours des derniers mois, nous avons annoncé le renouvellement du financement dans des secteurs clés afin que des programmes éprouvés puissent continuer à produire des résultats.

[Traduction]

En février, j'ai confirmé un investissement de 1,55 milliard de dollars destiné à répondre aux demandes, conformément au principe de Jordan, pour la période allant d'avril 2026 au 31 mars 2027. Ce montant comprend 775 millions de dollars en nouveaux financements. J'ai également annoncé une enveloppe de 115 millions de dollars destinée à prolonger l'initiative Les enfants inuits d'abord jusqu'au 31 mars 2027. Ces investissements apportent une stabilité immédiate aux familles et permettent aux collectivités de continuer d'apporter un soutien essentiel aux enfants, sans interruption.

Alors que commence la saison des feux de forêt, notre gouvernement est conscient que le soutien aux collectivités qui sont en première ligne face aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes constitue une priorité absolue. C'est pourquoi Services aux Autochtones Canada allouera 55,6 millions de dollars supplémentaires au programme d'aide à la gestion des situations d'urgence pour l'exercice 2026-2027. Ce financement servira à renforcer les capacités des collectivités, à améliorer leur préparation et à mettre en œuvre des mesures d'atténuation. Ces initiatives comprennent notamment le programme Intelli-feu et la coordination de la gestion des situations d'urgence. Nous savons que les incendies de forêt, les inondations et d'autres catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les collectivités, et c'est pourquoi nous continuons d'apporter notre soutien dans ce domaine.

Nous avons également renouvelé un financement de 283 millions de dollars sur deux ans, à compter de l'exercice 2026-2027, afin de soutenir les programmes liés à la gouvernance et au renforcement des capacités des populations autochtones. Cet investissement fournit aux gouvernements des Premières Nations les ressources nécessaires pour mettre en place des structures de gouvernance, planifier l'avenir et renforcer leur collectivité.

[Français]

J'aimerais maintenant prendre un moment pour parler des priorités pour l'année qui s'en vient.

L'une de mes priorités les plus importantes, c'est vraiment de soutenir les enfants et les jeunes autochtones. J'ai entendu les besoins en matière de services exprimés par des familles de partout au pays, et j'ai vraiment compris que nous devons travailler ensemble pour nous assurer que les enfants peuvent grandir en sécurité, recevoir du soutien et maintenir des liens forts avec leur culture.

[Traduction]

Outre les investissements déjà mentionnés dans le cadre du principe de Jordan et de l'Initiative: Les enfants inuits d'abord, j'ai également proposé une nouvelle voie à suivre pour la réforme à long terme du programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le gouvernement du Canada s'engage à verser 35,5 milliards de dollars à partir de 2027, pendant sept ans, puis 4,4 milliards de dollars supplémentaires chaque année par la suite, afin de faire progresser les approches dirigées par les Premières Nations.

Ce financement aidera les Premières Nations à exercer leur droit de prendre en charge leurs propres enfants. En ce sens, le financement permettra de renforcer les services axés sur la prévention, de soutenir les familles et de donner aux communautés les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des programmes ancrés dans leurs propres lois, cultures, priorités et langues.

L'entrée en vigueur de l'accord définitif conclu avec l'Ontario, à la fin du mois dernier, a marqué un véritable tournant. C'est un changement décisif dans un domaine crucial. Je tiens à remercier le chef régional Benedict et le grand chef Alvin Fiddler de leur travail acharné et de leur collaboration, ainsi que les nombreux membres et participants qui étaient à nos côtés en cette journée historique, alors que nous célébrions cette relation de travail au cours d'une cérémonie.

● (0825)

[Français]

Une autre de mes grandes priorités est basée sur l'eau. L'accès à une eau potable propre et salubre est essentiel pour la santé et la dignité.

[Traduction]

Dans le budget de 2025, nous avons poursuivi sur la lancée des progrès réalisés, en engageant 2,3 milliards de dollars sur trois ans, à compter de l'exercice 2026-2027, pour renouveler le programme d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations.

[Français]

Ces investissements permettront de soutenir plus de 800 projets, d'aider les communautés à moderniser leurs réseaux et de former davantage d'opérateurs de réseaux d'eau. Ils permettront de renforcer les capacités locales et de prévenir l'émission de nouveaux avis concernant la qualité de l'eau potable.

[Traduction]

Notre objectif commun, qui consiste à mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable, reste inchangé. Nous avons d'ailleurs réalisé de réels progrès dans ce domaine, en levant 156 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable depuis 2015. Cependant, il reste encore du travail à accomplir dans ce domaine.

Tout récemment, soit le 27 mai, la Première Nation d'Okanese a levé son avis concernant la qualité de l'eau potable. Je tiens à féliciter le chef Stonechild de cette avancée importante pour sa communauté.

Cependant, comme je l'ai mentionné, nous savons que chaque communauté doit s'assurer de disposer d'un accès durable à l'eau potable. L'adoption de la loi sur l'eau potable des Premières Nations constitue une étape cruciale pour y parvenir. Notre gouvernement s'est fixé pour objectif de présenter un projet de loi sur l'eau potable avant la fin du printemps. C'est un engagement que j'ai l'intention de respecter.

Je serai très bientôt en mesure de communiquer davantage d'informations à ce sujet aux membres du Comité.

[Français]

Au cœur de tout ce travail se trouve l'importance du partenariat. À titre de ministre, j'ai établi des relations avec des communautés partout au pays. Je suis encouragée par les progrès que nous réalisons ensemble afin de trouver des solutions qui respectent le soutien et le leadership autochtone et qui permettront aux communautés de façonner leur propre avenir.

Des projets sont réalisés, mais nous savons qu'ils ne suffisent pas à eux seuls. Nous devons apporter des changements réels et durables. Cela signifie de continuer d'être à l'écoute, de respecter nos engagements et d'améliorer la façon dont Services aux Autochtones Canada travaille en partenariat avec les communautés au quotidien.

Meegwetch, tshinashkumitinau, qujannamiik, marsi, merci, thank you.

[Traduction]

Le président: *Chi-meegwetch.*

Nous allons maintenant passer à la série d'interventions de six minutes. Le député Morin sera le premier conservateur à prendre la parole.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre. *Miyo-kikisêpâyâw.*

J'ai une question simple à vous poser. Vous avez mentionné que l'eau était une priorité. Vous avez parlé de présenter un projet de loi à cet égard avant le printemps. Le gouvernement n'a pas respecté les échéances fixées pour son objectif annoncé, c'est-à-dire l'automne avant la fin de l'année. Le premier ministre a promis qu'une mesure serait prise avant le printemps. Nous sommes désormais en été. Je suppose que je vais vous accorder une considération d'ordre technique, à savoir que la présente session est la session du printemps, ou quel que soit le nom qu'on lui donne.

Ma question simple est la suivante: vous engagez-vous à présenter le projet de loi sur l'eau potable avant vendredi prochain, c'est-à-dire avant l'ajournement de la Chambre pour l'été?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci.

Bonjour. Je suis ravie de vous voir, député Morin. C'est un plaisir d'être ici et de parler de ce sujet.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, il s'agit là d'un engagement. Nous avons entendu le premier ministre lui-même prendre cet engagement devant l'Assemblée des Premières Nations, et...

Billy Morin: Je suis désolé, madame la ministre, mais nous disposons d'un temps limité, et j'aimerais savoir si, oui ou non, ce sera fait avant vendredi prochain.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je réponds à la question. C'est le premier ministre qui a pris cet engagement. J'ai l'intention de le respecter. D'après ce que je sais, le printemps prend fin lors du solstice d'été. Or, celui-ci n'est pas encore arrivé. Nous sommes donc toujours au printemps.

Billy Morin: Allez-vous, oui ou non, présenter une mesure législative avant vendredi prochain?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je viens de répondre à la question.

Billy Morin: Votre réponse est-elle un oui ou un non?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Vendredi prochain, ce sera l'été. Nous sommes encore au printemps. L'avons-nous présenté au prin-

temps? C'est ce que nous avons l'intention de faire. C'est l'engagement qui a été pris.

Billy Morin: D'accord. Je vous remercie de cette absence de réponse, ou plutôt de cette réponse vague.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Eh bien, j'ai effectivement répondu à votre question. Vous avez demandé...

Billy Morin: La prochaine question que j'ai à vous poser, madame la ministre...

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... si je comptais présenter la mesure législative avant l'été, et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

Billy Morin: J'ai une autre question, monsieur le président.

Le budget des dépenses tient compte des activités de votre ministère. En examinant votre ministère et son plan ministériel, on constate que son budget s'élève à 25 milliards de dollars, et la première priorité que vous avez mentionnée concernait la santé des enfants et celle des familles.

Le premier élément qui figure dans votre plan ministériel est le « Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant sur réserve qui ont déclaré être en "excellente" ou en "très bonne" santé ». Au cours des trois ou quatre derniers exercices financiers, vos résultats réels ont été respectivement de 37,8 %, 37,8 % et 37,8 %. Puis un astérisque figure à côté de ce chiffre pour indiquer que, même si le texte mentionne les trois ou quatre derniers exercices financiers, ces chiffres datent en réalité de 2015, et que votre objectif est de 44 %.

Comment peut-on justifier un plan ministériel de 25 milliards de dollars consacré à la santé des familles et des enfants qui se contente de copier-coller des résultats pour en faire un objectif?

• (0830)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de votre question.

Je suis très fière d'être la ministre chargée du deuxième plus gros budget du gouvernement, et nous avons pris un engagement important dans le domaine de la santé. L'un des objectifs que j'ai appris à comprendre en travaillant dans ce domaine, c'est de veiller à aller à la rencontre des communautés là où elles se trouvent. La modernisation et l'amélioration ont toujours été au cœur de mon action en tant que ministre; veiller à répondre à leurs besoins grâce à des soins de santé offerts au sein même des collectivités, à des soins de santé virtuels ou à tout autre service en ligne constitue la prochaine...

Billy Morin: Quels sont les objectifs visés pour vos résultats?

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... étape que nous souhaitons mettre en œuvre afin de disposer d'un échantillon plus large pour le suivi que nous souhaitons effectuer. L'une des missions qui nous ont été confiées dans le cadre du budget consistait à moderniser la prestation des soins de santé dans le Nord. Je pense que cet effort nous permettra de dresser un tableau et de définir un cadre précis. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires à ce sujet, je m'adresserai aux hauts fonctionnaires de mon ministère, et je demanderai à l'un d'entre eux de compléter ma réponse.

Billy Morin: Ce n'est pas ce que je souhaite, mais je vous remercie de votre réponse.

Ma question suivante porte sur le « Pourcentage des infrastructures de santé dont l'état est coté "bon" ». En 2023, ce pourcentage était de 84 %; en 2024, il était de 80 %, et en 2025, il était de 84 %. Votre objectif est de ramener le pourcentage d'infrastructures de santé jugées « bonnes » à 75 % d'ici 2027.

Pourquoi votre plan ministériel prévoit-il une détérioration de vos objectifs en matière d'infrastructures de santé?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vais demander à mes hauts fonctionnaires de répondre à la question.

Nelson Barbosa (directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires, ministère des Services aux Autochtones): Je vous remercie de votre question.

En réponse au rapport de la vérificatrice générale qui a été publié il y a quelques mois, dans lequel elle soulignait la nécessité d'apporter des améliorations aux établissements de santé, le ministère s'est engagé à évaluer chaque établissement de santé tous les trois ans. Il s'agit là de mesures essentielles pour déterminer l'efficacité d'une infrastructure, sa durée de vie, les réparations nécessaires et son remplacement éventuel. Ce processus est en cours. Nous nous sommes engagés à procéder à cette évaluation, et nous avons présenté ces informations au comité des comptes publics.

Je vous remercie de votre question.

Billy Morin: Je vous remercie de votre réponse.

Madame la ministre, je pense que vous conviendrez que la pauvreté touche de manière disproportionnée les populations autochtones. Ne partagez-vous pas cet avis, en particulier en ce qui concerne les collectivités isolées et rurales?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Oui, je peux le confirmer.

Billy Morin: Ces...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je peux en témoigner, car j'ai moi-même vécu cette expérience: j'ai grandi au sein d'une communauté où j'ai été élevée dans la pauvreté par une mère seule.

Billy Morin: Je vous remercie de cette information.

Selon les prévisions, certains de ces résultats devraient être revus à la baisse. À mon avis, bon nombre d'entre eux ont été copiés-collés. Je ne crois pas que votre réponse ait suffi à expliquer pour laquelle ces chiffres ont été copiés-collés dans un budget de 25 milliards de dollars. Il s'agit très clairement de chiffres copiés-collés, car ils sont exactement les mêmes. En réalité, bon nombre de ces objectifs et de ces cibles proviennent d'indicateurs de rendement clés.

En tant que première ministre autochtone des Services aux Autochtones, j'espère que vous changerez cela, mais ne pensez-vous pas qu'il est inapproprié de verser des primes en fonction de ce type de résultats et d'indicateurs de rendement clés?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vais demander à mes hauts fonctionnaires de répondre aux questions concernant le plan ministériel.

Billy Morin: Madame la ministre, la question vous est destinée...

L'hon. Mandy Gull-Masty: D'accord.

Billy Morin: ... car c'est vous qui avez le dernier mot quant à la décision d'accorder des primes pour ce genre de résultats.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je tiens à préciser qu'une partie de la prime, telle que vous la présentez, correspond à une rémunération différée. Il s'agit d'une rémunération que nous versons aux membres du personnel en reconnaissance de leur rendement lors-

qu'ils atteignent les objectifs fixés pour le poste qu'il occupe au sein du ministère. Les chiffres que vous avez cités en ligne, en vous appuyant sur d'autres indicateurs et en essayant de les communiquer aux Canadiens, sont en réalité inexacts.

Billy Morin: Ce sont des chiffres tirés de votre propre site Web. Ce sont les chiffres fournis par le gouvernement lui-même.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur ce que ces chiffres signifient, je peux m'adresser à mes hauts fonctionnaires et leur demander de vous apporter des précisions.

Billy Morin: Non, [*inaudible*] en ce qui concerne la question de savoir si vous justifiez ces primes ou non.

Le président: Le temps qui nous était imparti est écoulé. Nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions.

Je vais donner la parole à la députée Lavack pendant six minutes.

[*Français*]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, merci beaucoup d'être ici ce matin. Je vous remercie de votre témoignage et de votre excellent travail à la tête de ce ministère très important.

Vous parlez souvent, dans vos discours, de l'importance de l'auto-détermination des Premières Nations. Vous en avez d'ailleurs parlé ce matin. Il est important qu'elles soient vraiment au cœur des décisions qui les concernent.

Le Tribunal canadien des droits de la personne nous a demandé de réformer les services aux enfants et à la famille. Le plan mis en avant en décembre dernier visait justement à conclure des ententes régionales. Vous avez mentionné que l'accord final conclu avec l'Ontario venait d'être mis en œuvre.

Pourriez-vous nous parler un peu plus des répercussions que cela aura sur les services à l'enfance destinés aux Premières Nations de l'Ontario? Comment cela se traduira-t-il vraiment au sein de ces communautés?

● (0835)

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'aimerais d'abord dire que je suis très fière du travail qui a été fait en Ontario. La réforme du processus entourant les soins donnés aux enfants durant la période de leur vie où ils sont les plus vulnérables n'est pas un travail facile.

C'est le rôle que le chef régional Benedict et le grand chef Fiddler ont joué dans ce domaine. Ils se sont engagés auprès des membres de leur communauté, des jeunes, des aînés, des personnes qui travaillent dans ce domaine. Je trouve que c'est une discussion très difficile, mais très importante. Ils ont établi le processus pour redéfinir cet espace afin de s'assurer que les enfants sont en lien avec leur communauté, qu'ils ont accès à leur langue, mais qu'ils ont aussi un lien avec les membres de leur communauté, car c'est quelque chose de très important.

Je veux aussi souligner que le travail que nous faisons maintenant dans ce dossier vise vraiment à favoriser l'engagement des communautés et des nations. Nous travaillons avec elles pour définir cet espace afin qu'il réponde à leurs besoins. Nous savons qu'il y a plusieurs nations distinctes au Canada, qu'il y a plusieurs langues et plusieurs relations avec des territoires ancestraux. En tant que ministre, je veux prendre ce genre d'approche pour renforcer ça. Nous ne sommes pas là pour trouver un seul processus pour toutes les nations au Canada. Nous sommes vraiment là pour travailler avec les Premières Nations en suivant l'approche qu'elles choisissent.

Je suis fière du montant que nous avons investi dans ce domaine. Je suis fière de savoir que plusieurs nations ont décidé de faire cheminer leurs dossiers, qu'elles sont à la table, qu'elles parlent avec nous et, surtout, qu'elles font le travail demandé par leurs membres. Ça, c'est important. C'est vraiment sur cela que nous nous concentrons dans ce dossier.

Dans ce que j'ai entendu à l'Assemblée des chefs du Manitoba, il y avait la demande de faire ce travail. Je sais que vous étiez présente, madame Lavack. Je vous remercie vraiment de soutenir les nations du Manitoba pour vous assurer que leurs voix sont entendues clairement autour de la table et que ce sont elles qui veulent faire ce travail.

Ginette Lavack: Pouvez-vous nous parler un peu des progrès concernant d'autres ententes qui seront signées à l'échelle du pays? Vous venez de mentionner que ma province natale, le Manitoba, a l'intention de faire ce travail. Avez-vous commencé des discussions ou des conversations avec le Manitoba et d'autres provinces? Quels sont les progrès dans ce dossier?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je reviens tout juste d'une petite visite au Manitoba. C'est une conversation que j'ai continuée avec la grande cheffe Kyra Wilson et aussi avec plusieurs autres chefs qui étaient présents, notamment l'ancien chef national Ovide Mercredi, qui a beaucoup parlé de l'approche du gouvernement.

Une chose qui m'a encouragée dans cette réunion, c'est que l'approche que nous avons décidé d'employer pour avancer et soutenir les nations dans la prise de décisions repose vraiment sur la réconciliation. Si nous voulons vraiment prendre soin des enfants et nous assurer qu'ils continuent d'avoir des liens avec leur nation, il faut vraiment donner aux nations l'espace nécessaire pour déterminer les paramètres de cette approche.

Au Manitoba, nous avons reçu de belles nouvelles. Nous travaillons présentement avec le territoire visé par le Traité n° 8. Je suis dans un processus de discussion concernant le Traité n° 6 et le Traité n° 7. Je commence des discussions en Colombie-Britannique. C'est la même chose en Atlantique. Il y a des communautés qui sont intéressées par cet espace. J'ai eu des discussions au Québec. Pour l'Ontario, le processus a été complété.

Je veux m'assurer que nous n'empruntons pas une approche qui s'applique uniformément. Nous sommes vraiment là pour travailler avec les communautés et pour refléter leurs besoins dans ce processus.

Ginette Lavack: Je vous remercie. Mon temps de parole est écoulé.

Le président: Merci.

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame la ministre.

Merci à toute l'équipe d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais dire tout d'abord que je n'ai pas vécu la même réalité que vous. Toutefois, je suis porte-parole en matière d'affaires autochtones et j'ai toujours cru que c'était vraiment différent que d'être porte-parole dans d'autres dossiers, parce que ce sont les peuples autochtones qui doivent décider pour eux-mêmes, comme vous l'avez dit.

D'entrée de jeu, vous avez parlé de vos priorités pour le présent budget supplémentaire, mais aussi pour la première année. Vous avez évoqué également l'année 2027. Comme porte-parole, j'aimerais parler des demandes ou des inquiétudes qui m'ont été transmises par les Premières Nations, notamment celles de ma circonscription, où la communauté innue est très forte, de même que les Naskapis.

Il y a un sujet que j'aimerais aborder avec vous en premier, parce que vous avez parlé des enfants. Ils sont nombreux dans les communautés autochtones et on veut tout leur donner. Le Comité travaille depuis plusieurs mois sur le projet de loi S-2, qui, selon moi, est prioritaire. Je sais que c'est un projet de loi, mais tout projet de loi va influencer ensuite la question budgétaire, et nous sommes d'accord sur ça.

C'est une urgence, car on a jusqu'au 14 juin pour répondre. J'ai pu me faire une impression en m'appuyant sur ce que j'ai entendu tant au sein de ce comité qu'à l'extérieur. Évidemment, il faut toujours se fier à la première source pour savoir ce qui se passe dans un dossier. Je sais que la sénatrice McCallum, par exemple, qui a comparu devant le Comité, a dit que c'était une fin de non-recevoir de la part du gouvernement. C'est pour ça que je préfère vous poser la question à vous aussi. Je vais le dire au conditionnel: vous auriez affirmé que le premier ministre ne voulait pas des amendements du Sénat et que c'était donc un refus du projet de loi.

Si je considère que ce sujet fait partie des priorités en ce qui a trait aux enfants, c'est parce que tous les témoins qui nous en ont parlé nous ont dit que le gouvernement décidait de l'identité des enfants. Or, c'est aux Premières Nations d'en décider, ainsi qu'aux Métis et aux Inuits, bien sûr, mais le projet de loi S-2 vise précisément les Premières Nations. Il s'agit de voir pourquoi on n'accorde pas aux enfants le droit d'avoir leur propre identité.

Vous avez parlé de culture, de langue et d'autodétermination. Présentement, même des chefs nous disent que leurs enfants ne pourront même pas avoir leur propre identité et bénéficier de tout cet accès à la communauté elle-même, à la culture et à la langue. C'est une question qui est très importante pour moi.

Vous avez mentionné dans vos priorités la question des enfants, mais ce projet de loi a une énorme influence non seulement sur ces jeunes, mais aussi sur l'avenir des communautés, comme la communauté de Uashat-Malietnam, sur la Côte-Nord. On voit ce qu'il risque d'arriver d'ici 40 ans. La communauté diminue comme une peau de chagrin, bien que le nombre d'enfants augmente.

J'aimerais savoir ce qu'il va advenir du projet de loi S-2. Est-ce qu'il va devenir une priorité du gouvernement? Est-ce qu'on va finalement donner à ces enfants le droit d'être eux-mêmes, le droit de faire partie de leur nation, le droit de développer et de faire prospérer leur culture et leur langue, et la possibilité de faire respecter leurs droits?

Merci beaucoup de votre réponse, madame la ministre.

• (0840)

L'hon. Mandy Gull-Masty: D'entrée de jeu, j'aimerais parler un peu du témoignage de la sénatrice McCallum. Je pense qu'elle a vraiment rendu un service exceptionnel en matière de représentation des nations et des femmes autochtones. Je lui suis très reconnaissante de son service et de tout le travail qu'elle a fait dans ce dossier. Toutefois, en tout respect, je n'ai pas la même perception des choses que ce qu'elle a présenté. J'ai été un peu surprise d'entendre, durant la séance du Comité, sa déclaration à propos de ce que le premier ministre avait dit, selon elle. Moi, je n'ai aucun souvenir de ça. Or, je ne suis pas là pour parler de la façon dont elle présente les choses en comité.

Je veux toutefois être claire en précisant que, quand j'ai commencé à travailler sur le projet de loi S-2, c'était vraiment pour travailler sur la question de l'émancipation. Il y a 3 500 personnes qui ont été obligées d'abandonner leur statut, pour plusieurs raisons.

Je veux aussi clarifier le fait que, le processus d'obtention du statut, c'est pour obtenir un bénéfice. L'objectif n'est pas de renforcer la culture, l'identité et la langue. Ça, c'est quelque chose qui se fait avec la communauté. La communauté est là...

• (0845)

Marilène Gill: Je dois vous interrompre, madame la ministre, parce que, si les témoins étaient ici, je crois qu'ils diraient le contraire. Ils ont justement dit que leurs enfants étaient coupés de la communauté, qu'ils n'avaient pas accès aux services de la communauté et qu'ils n'avaient pas de relations avec la communauté. Selon eux, c'est déjà comme s'ils étaient exclus de leur propre communauté. Je pense que c'est être exclu de la culture, de l'aspect linguistique, et même du territoire, qui est éminemment important.

C'est un travail que vous faites auprès des enfants pour que les communautés puissent s'occuper d'eux dans des situations très difficiles, comme vous l'avez dit. Vous dites que vous ne voulez pas qu'il y ait de mesures uniformes.

Alors, je pense que ça a vraiment un lien avec l'identité, la culture et la langue. C'est vraiment très fort, le fait de ne pas être exclu des siens.

Le président: Merci.

[Traduction]

Je suis désolé, mais c'est tout le temps dont nous disposons.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Cela ne pose pas de problèmes. Merci.

Le président: Le prochain intervenant sur la liste est le député Schmale.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Jamie Schmale: Madame la ministre, je vous remercie d'être présente pour cette discussion très importante.

En ce qui concerne votre budget... Nous venons d'entendre une question de la part de mon collègue, Billy Morin, qui évoquait la

qualité des soins de santé et le bien-être psychologique des personnes qui vivent dans les réserves. Les chiffres sont restés inchangés. Votre ministère n'a pas actualisé ses objectifs; il s'est contenté de les maintenir à leur niveau actuel. Pourquoi est-ce le cas?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de votre question.

L'une des difficultés que je souhaite faire comprendre aux Canadiens, c'est que, lorsqu'on bénéficie de soins de santé dans le Nord, il faut parfois parcourir de très longues distances pour s'en prévaloir. Cela peut avoir d'autres répercussions sur les soins de santé...

Jamie Schmale: Nous parlons de votre rapport ministériel. Nous ne parlons pas précisément du Nord.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... et la prestation de ces services.

J'essaie de présenter certaines des variables qui sont uniques et propres aux Premières Nations...

Jamie Schmale: Non, vous parlez du Nord. Moi, je parle des réserves.

Le président: Monsieur Schmale, laissez-la répondre à la question. Elle vient juste de commencer...

Jamie Schmale: Elle ne répond pas à la question, monsieur le président.

Le président: Il faudrait que j'écoute...

Jamie Schmale: Elle parle du Nord, alors que je parle des réserves.

Le président: Je crois qu'elle parle des soins de santé et tout ça...

Jamie Schmale: Elle parle du Nord. Elle vient de le dire.

Le président: Écoutons ce qu'elle a à dire, et je pourrai me faire une opinion par la suite, mais je ne peux pas le faire si vous parlez en même temps qu'elle, alors s'il vous plaît...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Les personnes qui vivent dans des réserves ou dans des collectivités du Nord éloignées ou isolées doivent parfois se déplacer pendant sept ou huit heures pour bénéficier de soins de santé, y compris pour une échographie de routine en cas de grossesse. Elles doivent parcourir de très longues distances.

Je souhaite que les gens comprennent que nous, les membres de Services aux Autochtones Canada, nous nous efforçons d'améliorer l'accès aux services et leur prestation. Il y a des facteurs clés à prendre en compte.

Je pense en effet que l'un des aspects qu'il faut également aborder dans le cadre de notre discussion, c'est le fait de faire en sorte que le surcroît de travail que j'assume en tant que ministre...

Jamie Schmale: D'accord. Je vous remercie, madame la ministre.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ...pour inciter les responsables des services provinciaux de soins de santé à veiller à prévoir des places pour...

Jamie Schmale: Seulement 37,8 % des Autochtones qui vivent dans des réserves estiment être en bonne santé mentale. Est-ce acceptable?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Eh bien, voyons voir. Quelles preuves les Premières Nations ont-elles subies au sein de leurs collectivités?

Jamie Schmale: Est-ce acceptable? Votre ministère ne semble pas faire...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Quelles épreuves les Autochtones ont-ils subies dans le passé au sein de leurs collectivités?

Le président: Pourrait-on faire en sorte qu'une seule personne parle à la fois? Vous vous souvenez de ce que j'ai dit à propos de... voilà que je le fais moi-même.

Une seule personne parlera à la fois, car il est difficile pour les interprètes là-bas de faire leur travail. Je les vois hocher la tête et me donner raison, alors s'il vous plaît...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie.

Quelles épreuves ont-ils endurées au cours de l'histoire? Des traumatismes, un manque d'accès aux services, la discrimination...

Jamie Schmale: Je comprends cela.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... toutes ces épreuves ont des répercussions sur le bien-être mental. Nous, les membres du gouvernement, avons annoncé et mis en place des fonds destinés à financer ces services, non seulement pour répondre aux besoins en matière de bien-être mental, mais aussi pour soutenir des services de bien-être mental à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité...

Jamie Schmale: C'est génial, mais vos résultats ne s'améliorent pas.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... notamment par l'intermédiaire de mesures de sensibilisation traditionnelles qui visent à garantir que les personnes sont en mesure de...

Jamie Schmale: Pouvez-vous arrêter l'horloge?

Le président: [*Inaudible*]

Jamie Schmale: Je vais passer à autre chose, car il est évident que vos chiffres ne s'améliorent pas et que vous ne répondrez pas à la question.

Passons maintenant aux taux d'obtention de diplôme dans les réserves. Pour les établissements d'enseignement secondaire, ce taux s'élevait à 41 % en 2017. En 2018, il était de 40,5 %. En 2019, il s'élevait à 39,9 %. En 2022, il était de 26 %. En 2023, il s'élevait à 30 %. Enfin, en 2024 et 2025, il était de 30 %. Vos chiffres ne cessent de baisser, et vous avez vous-même déclaré que vous disposiez de l'un des budgets les plus importants accordés par le gouvernement. Comment se fait-il que vous n'obteniez pas de meilleurs résultats?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Cette année, nous avons réalisé d'importants investissements supplémentaires dans le domaine de l'éducation. Au sein de Services aux Autochtones Canada, nous sommes responsables de l'enseignement offert de la maternelle à la 12^e année et de la prestation des services communautaires. Nous intervenons également dans l'enseignement supérieur... Nous soutenons par ailleurs tous les domaines relevant des services d'accompagnement global en matière d'éducation. Cela inclut notamment des initiatives telles que l'application du principe de Jordan, le soutien des enfants pris en charge par les services sociaux et l'accompagnement des jeunes qui souhaitent se lancer dans de nouveaux domaines d'études.

L'un des principaux objectifs que j'ai vus se concrétiser au sein de Services aux Autochtones Canada, c'est l'augmentation de 10 % des taux d'obtention de diplôme à l'échelle nationale au cours des dix dernières années — un secteur qui, dans le passé, souffrait d'un sous-financement chronique et de restrictions budgétaires. Ce secteur n'offrirait ni les résultats escomptés, ni les infrastructures nécessaires, ni les services d'accompagnement, ni le personnel ensei-

gnant, ni les infrastructures supplémentaires indispensables pour soutenir ces enseignants qui intègrent...

● (0850)

Jamie Schmale: Je vous remercie, madame la ministre.

Le rapport de votre propre ministère présente vos chiffres. Vous affirmez avoir reçu une injection de fonds, mais vos chiffres sont en baisse.

Le président: S'il vous plaît, qu'une seule personne parle à la fois.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je veux simplement m'assurer que vous avez une vue d'ensemble de la situation.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): C'est son temps de parole, et non celui de la ministre.

Jamie Schmale: Ce n'est pas à elle de faire un discours. C'est mon temps de parole, et non le sien, monsieur le président.

Le président: Une seule personne à la fois, s'il vous plaît.

Jamie Schmale: Je l'ai laissée poursuivre. Elle ne répondait pas à la question.

Le président: Veuillez passer à votre prochaine question.

Jamie Schmale: Vous parlez de tout cet argent. C'est fantastique, mais vos résultats ne font qu'empirer. En 2023, sur votre site Web, il était indiqué que le taux de violence entre partenaires intimes était de 7,5 %. Il a maintenant atteint 16,9 %. Savez-vous quelle est la cible de votre ministère pour cette année? C'est 16 %. Trouvez-vous cela acceptable?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Y a-t-il un niveau de violence acceptable? Est-ce bien votre question?

Jamie Schmale: Non. Pourquoi votre cible n'est-elle pas zéro? Pourquoi votre ministère considère-t-il qu'un taux de 16 % est acceptable en ce qui concerne la violence entre partenaires intimes?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Me demandez-vous vraiment si zéro est la valeur de référence?

Jamie Schmale: Pourquoi la cible pour la violence entre partenaires intimes n'est-elle pas zéro? Pourquoi votre ministère estime-t-il que 16 % est un chiffre acceptable?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Est-ce que zéro est la valeur de référence pour les autres Canadiens?

Jamie Schmale: Oui, zéro, c'est la valeur de référence.

Le président: Le temps est écoulé.

Jamie Schmale: Je pense que l'objectif, c'est que ce soit zéro pour tout le monde.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ça devrait être ainsi.

Le président: Nous passons à l'intervenant suivant.

Jamie Schmale: L'objectif devrait être zéro, que ce soit dans les réserves et hors réserve.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ça devrait être ainsi. Pourquoi faites-vous exceptionnellement...

Jamie Schmale: Votre cible est une baisse de 0,09 %.

Le président: J'ai besoin qu'on éteigne les micros.

Jamie Schmale: Une baisse de 0,09 %.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Qu'attendez-vous de vos concitoyens: qu'il y ait zéro violence?

Jamie Schmale: Oui.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Baissons le ton d'un cran. Pensons aux interprètes.

Le président: Merci beaucoup.

Sur ce, monsieur Battiste, vous avez cinq minutes.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

Joyeux Mois de l'histoire autochtone.

Nous avons eu beaucoup de conversations productives sur l'élimination de l'exclusion après la deuxième génération. Le projet de loi S-2 a largement contribué à lancer la discussion sur le sujet. Des témoins convaincants nous ont dit que c'est une mesure nécessaire pour leurs enfants. D'autres nous ont dit que le projet de loi est incomplet, qu'il ne va pas assez loin.

À mon sens, là où le projet de loi S-2 laisse à désirer, c'est qu'il limite l'identité autochtone à une question d'ascendance.

L'une des choses sur lesquelles je m'interroge, car c'est ma responsabilité de député, c'est qu'il y a 40 ans, en 1985, certains parlementaires croyaient savoir ce qui était le mieux pour les communautés des Premières Nations, c'est-à-dire qui devait ou ne devait pas faire partie d'une communauté, et qui devait bénéficier du statut de membre de cette communauté. Je me demande souvent si nous répétons les erreurs du passé ou si, au contraire, nous permettons par voie législative aux Premières Nations de décider elles-mêmes qui est un Indien inscrit dans leur communauté.

J'ai une question d'ordre général concernant notre approche. Je sais que vous avez dit être déterminée à le faire. Voici ma question aux fins du compte rendu: dans quelle mesure pensez-vous que notre gouvernement sera celui qui présentera un projet de loi pour éliminer l'exclusion après la deuxième génération? Pouvez-vous exposer votre approche?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci pour votre question, monsieur Battiste.

Tout d'abord, je tiens à clarifier un point, pour que cela figure au compte rendu. Il n'est pas seulement question de résoudre le problème de l'exclusion après la deuxième génération — ce que nous ferons. Nous devons aussi définir une approche claire pour ce faire.

J'ai entendu des témoignages devant le Comité selon lesquels de nombreuses communautés souhaitent adopter la règle d'un seul parent, mais j'ai aussi rencontré des nations qui tiennent à choisir leur propre solution en matière de citoyenneté.

Même si plusieurs arguments valables ont été avancés, un certain nombre de nations ont tout de même fait valoir qu'il s'agit d'un accord entre nations et que nous devons respecter leurs droits et nous acquitter de notre obligation de consulter.

D'ailleurs, je voudrais citer une lettre que j'ai reçue de la Confédération des Premières Nations du Traité n° 6 au sujet du projet de loi S-2. En voici un extrait: « Le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, n'a pas fait l'objet de consultations [...] concernant la violation directe de l'obligation du Canada de consulter les Premières Nations et leurs membres au sujet des répercussions du projet de loi S-2. » La lettre mentionne également qu'il y a des

agents d'information nationaux, mais qu'ils ne représentent pas cette communauté, qui a donc le droit de veiller à ce que des consultations adéquates soient menées. En outre, « les chefs des Premières Nations du Traité n° 6 demandent au gouvernement fédéral de mener des consultations adéquates auprès des Premières Nations pour que leurs priorités soient prises en compte dans les modifications apportées au projet de loi S-2, qui vient modifier la Loi sur les Indiens ».

De plus, les Premières Nations souhaitent participer directement à la discussion sur la définition de l'appartenance et de la citoyenneté.

Nombreuses sont les nations qui souhaitent adopter la règle d'un seul parent, ce que j'accepte. Si elles estiment que cette solution est la bonne pour elles, alors c'est la voie qu'elles doivent suivre. D'autres nations, comme celles de la Confédération des Premières Nations du Traité n° 6, m'ont clairement fait savoir dans cette lettre qu'elles veulent participer à la discussion et déterminer elles-mêmes ce critère. Je pense que c'est vraiment important.

En tant que ministre, je vais également respecter cette décision. En fin de compte, le seul point essentiel dans la discussion sur l'exclusion après la deuxième génération, c'est que le gouvernement ne doit pas prendre de décision à la place des nations avant de les consulter. Au contraire, nous devons les faire participer à la discussion et leur demander quelle est la bonne solution pour leur nation, celle qu'elles veulent valider et proposer aux membres de leur communauté. Nous devons leur demander quel type de rétroaction elles souhaitent obtenir et quelle solution elles souhaitent proposer.

Cela signifie que nous devons respecter les différences des plus de 640 nations au Canada. Nous devons leur donner la possibilité de décider elles-mêmes, car elles connaissent leurs membres. La consultation des communautés est cruciale dans le cadre de ce travail. C'est pourquoi notre processus de consultation est axé sur la collaboration. C'est l'une des premières décisions que j'ai prises.

Consulter, c'est faire une proposition, poser une question et donner la possibilité de discuter et d'obtenir de la rétroaction. Même si je tiens à respecter les amendements proposés au projet de loi S-2, en tant que ministre, ce se serait pas répondre adéquatement à la demande des nations qui ont communiqué avec moi — et elles sont nombreuses, il ne s'agit pas seulement des nations du Traité n° 6. Plusieurs nations m'ont demandé de leur laisser le temps de parler à leurs membres.

Nous ne devons pas seulement consulter les chefs actuels. Nous devons aussi dialoguer avec les jeunes des Premières Nations, car les décisions que nous prenons auront une incidence sur eux. J'estime donc que nous devons travailler sur la question de la deuxième génération...

• (0855)

Le président: Merci.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Nous devons le faire avec la communauté, et j'ai pleinement confiance en sa...

Le président: Je vous remercie.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... capacité de prendre ses propres décisions.

Le président: Nous allons maintenant entendre la députée Gill pour deux minutes et demie.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ajouterais peut-être, madame la ministre, que les peuples autochtones vivent déjà avec les décisions du gouvernement et vivent déjà les répercussions des décisions des gouvernements. Même sans l'adoption du projet de loi S-2, ça existe déjà.

Pour ce qui est de la question des enfants, j'aimerais aborder un autre sujet.

La semaine dernière, j'étais accompagnée du chef de Manawan, Sipi Flamand, que vous connaissez, et de représentants d'Amnistie internationale. Ils étaient venus parler notamment de l'enfance. C'est une question de droits de la personne que d'avoir accès à un logement et de pouvoir vivre dans la dignité. Ils ont souligné des éléments tirés d'une enquête qu'ils avaient faite. Je sais que vous êtes au courant, car ce n'est pas un sujet qui date d'hier. J'en ai déjà parlé avec M. Miller, par exemple, par le passé. Il reste que, pour les enfants, la question du logement est aussi une question de sécurité, de santé et d'éducation. C'est aussi une question liée à la violence, un sujet qu'on a abordé plus tôt. Bref, ce sont les enfants, notamment, qui vivent les répercussions du manque de logements.

Mon collègue Gabriel Ste-Marie faisait état du fait que, dans les budgets, il y a évidemment de l'argent qui est budgété, mais, quand on arrive à la fin de l'année, dans la colonne correspondante, on voit que ça n'a pas été dépensé. Pourtant, on sait que les besoins sont criants. Uniquement au Québec, il manque 10 000 logements, 8 000 logements sont à rénover et 4 000 logements ont vraiment besoin de travaux pour qu'ils soient salubres.

Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que ça devrait être une priorité aussi? On en entend moins parler. Il ne devrait pas y avoir de l'argent qui reste sur la table à la fin de l'année alors qu'il y a des gens qui n'ont pas de maison ou qui vivent à 17 dans une maison.

• (0900)

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'aimerais d'abord souligner le travail formidable du chef Sipi Flamand. J'ai eu la chance de le rencontrer dans le cadre de plusieurs dossiers qu'il a soulevés non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi à l'échelle provinciale. Je veux souligner tout le travail qu'il a fait pour sa nation. Quand le chef Flamand était présent ici, sur la Colline, j'ai eu l'occasion de lui parler et de regarder avec lui le dossier de sa communauté. Nous avons parlé du logement, des infrastructures et de la route d'accès. Je sais à quoi ça ressemble d'avoir à voyager dans le territoire, car je viens d'une nation où on retrouve le même genre de routes.

Une des choses que j'aimerais souligner dans ma réponse aujourd'hui, c'est que, durant mes six premiers mois comme ministre, nous avons investi 830 000 \$ dans des mesures de soutien pour les maisons dans la réserve, mais nous avons aussi travaillé sur 422 projets de logements. Ça représente 451 nouvelles constructions et 1 573 logements rénovés.

[Traduction]

Le président: Merci.

Vous pouvez également soumettre par écrit le reste des chiffres au Comité pour qu'il les examine. Le temps de parole est écoulé.

Le député Morin est le prochain intervenant.

Vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

Billy Morin: Monsieur le ministre, je veux revenir sur certaines remarques que vous avez formulées concernant le projet de loi S-2.

Nous avons entendu le gouvernement invoquer comme excuse qu'il souhaite mener des consultations. Je pense qu'il y a deux poids, deux mesures, car en ce qui concerne le projet de loi C-5, le gouvernement n'a rien fait pour consulter les parties concernées, mais il l'a adopté à une vitesse sans précédent depuis des générations.

En ce qui concerne le projet de loi sur l'extinction, on peut dire que vous menez des consultations depuis 1985, et selon votre site Web, depuis 2023, et aujourd'hui, vous tenez encore plus de consultations. Je tiens également à souligner que le projet de loi prévoit un report d'un an pour la mise en œuvre afin de mener davantage de consultations. J'ai l'impression que ce gouvernement utilise le calendrier et les consultations comme prétexte. Je reconnais bien l'intérêt de dialoguer avec les communautés, mais je trouve que c'est un prétexte de taille pour un projet de loi sur l'extinction.

En ce qui concerne le projet de loi sur l'extinction, nous avons entendu les témoignages de milliers de personnes qui nous ont expliqué comment, au final, il éloigne les enfants de leurs familles et chasse les gens de leurs propres communautés.

Vous engagez-vous à faire adopter ce projet de loi au cours de cette législature, oui ou non?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Tout d'abord, je tiens à faire une remarque. Votre déclaration sur « l'intérêt de dialoguer avec les communautés » me surprend beaucoup. Je ne pense pas que ce soit la manière appropriée de présenter l'engagement que nous sommes tenus d'assumer à l'égard des consultations.

Comme je l'ai déclaré à maintes reprises, la citoyenneté doit être déterminée par les Premières Nations. C'est propre à chaque nation. Je peux citer à nouveau la lettre, si vous le souhaitez. De nombreuses nations estiment que, même si la règle d'un seul parent peut convenir à certaines d'entre elles, il n'existe pas de consensus à l'échelle nationale sur le fait qu'il s'agisse de la seule voie à suivre. Les consultations que j'ai accélérées lorsque je suis devenue ministre visaient en réalité à garantir que nous soyons en mesure de représenter ou signaler les positions des communautés des Premières Nations et des solutions envisagées pour l'instant.

Vous savez, lorsque le gouvernement souhaite mener...

Billy Morin: Merci de la réponse. Mon temps est limité [inaudible] pour poser des questions...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je veux répondre à la partie de la question portant sur le projet de loi C-5...

Billy Morin: Je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur le président. Cela...

Le président: Madame la ministre, c'est correct. Il est satisfait de la réponse jusqu'à présent. Il va poser une autre question, s'il vous plaît.

Merci.

Billy Morin: Votre gouvernement déclare également que la citoyenneté devrait être définie par les nations elles-mêmes. C'est déjà prévu à l'article 10. C'est une question de statut, de relation individuelle et de droits des personnes auprès du gouvernement. La citoyenneté est déjà légiférée dans le cadre d'un processus, par une bande visée par l'article 10. J'estime donc qu'il s'agit d'un autre prétexte au final.

Monsieur le président, j'aimerais présenter une motion concernant le projet de loi S-2. J'aimerais la lire aux fins du compte rendu.

Le président: Donnez-vous un préavis de motion?

Billy Morin: Oui.

Le président: D'accord.

Billy Morin: Puis-je la lire?

Le président: Lisez-la aux fins du compte rendu.

Billy Morin: Merci.

Elle se lit comme suit:

Que le Comité termine l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, et procède à l'étude article par article du projet de loi au plus tard le mardi 16 juin 2026, afin d'accélérer le règlement de l'incertitude découlant de l'affaire *Nicholas c. Procureur général*, de mettre fin à de nouveaux retards et de faire progresser une mesure législative qui a reçu l'appui de 511 Premières Nations individuelles et de milliers de Canadiens qui en réclament l'adoption.

● (0905)

Le président: Je vous remercie.

C'est votre préavis de motion.

Y a-t-il d'autres questions?

Jaime Battiste: Pouvons-nous faire circuler la motion?

Billy Morin: Nous pouvons la distribuer.

Le président: D'accord, faites-la circuler. L'avez-vous dans les deux langues officielles?

Billy Morin: Oui. Nous avons apporté une modification à la traduction, mais c'est une petite modification.

Une voix: C'est envoyé.

Billy Morin: Elle a été envoyée.

Le président: Le document a été distribué. Il figure au compte rendu en tant que préavis de motion.

Vous pouvez poursuivre. Vous disposez d'une minute et trente secondes.

Billy Morin: J'aimerais céder la parole à mon collègue, M. Stevenson. Il a lui aussi une question à poser, et je vais partager mon temps de parole avec lui.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

Je crois que vous prêtiez attention la semaine dernière lorsque j'ai fait une déclaration de député au sujet d'une tragédie survenue près de la Première Nation O'Chiese. Je voudrais revenir sur ce sujet.

Je reconnais que cette route en particulier ne relève pas forcément de la compétence de votre ministère, car c'est une route rurale, mais elle mène à la nation. Je tiens à m'assurer que vous avez bien reçu la lettre que je vous ai envoyée la semaine dernière et que vous collaborerez avec les autres services afin d'obtenir le financement intégral nécessaire à ce projet.

Avez-vous déjà eu des échanges à ce sujet concernant la lettre que je vous ai envoyée?

Le président: Il vous reste 35 secondes.

Merci.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci.

La lettre a été reçue. Merci. Je vous en suis reconnaissante.

Je pense qu'il est vraiment important de veiller à ce que, lorsque nous cherchons à soutenir les communautés, elles soient des partenaires engagées. Je suis tout à fait disposée à m'assurer de collaborer avec mes collègues ministres pour apporter une réponse lorsque se présentent des dossiers relevant de plusieurs ministères. En fait, c'est l'une des choses auxquelles j'accorde beaucoup d'importance en tant que ministre.

En tant que première ministre autochtone des Services aux Autochtones du Canada, l'une de mes priorités personnelles est de veiller à ce que mes collègues comprennent pleinement que chaque ministre qui siège au Cabinet a le devoir de fournir des services et d'apporter des réponses sur les dossiers relatifs aux Premières Nations. Cela ne relève pas uniquement de la prérogative du ministère des Relations Couronne-Autochtones, de la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique ou de moi, mais nous sommes tous là pour servir au sein du gouvernement, dans tous les aspects du service que nous rendons, car les Premières Nations font partie de la population canadienne...

Le président: Je vous remercie.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... de ce pays.

Le président: Madame Idlout, vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Qujannamiik, Iksivautaq.*

Merci, madame la ministre, de comparaître devant le Comité.

Je veux commencer par vous poser une question concernant l'initiative Les enfants inuits d'abord et les 115 millions de dollars que vous avez mentionnés dans votre déclaration.

Je tiens également à signaler que Gloria Uluqsi est la nouvelle présidente de NTI. Je tiens à lui adresser toutes mes félicitations.

Dans l'une de ses premières publications adressées aux Nunavummiuts, elle a demandé au gouvernement fédéral de rendre permanente l'initiative Les enfants inuits d'abord. Je me demande si NTI vous a fait savoir si vous comptiez accepter cette recommandation de rendre l'initiative permanente.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci, madame Idlout. Je suis heureuse de travailler avec vous dans vos nouvelles fonctions.

C'est vraiment un sujet qui me tient très à cœur. C'est parce que, en tant que députée qui représente aussi le Nunavik, j'ai l'occasion de travailler auprès de 14 villages inuits. J'ai également vécu à la frontière du territoire inuit, au Nunavik, dans la communauté de mon mari, qui est à moitié Cri et à moitié Inuit. J'ai personnellement dû composer avec le coût de la vie dans le Nord. Il faut beaucoup de planification et de ressources. Quand on est une jeune mère de deux enfants qui en attend un troisième, on a vraiment conscience de l'importance que l'offre de services aux enfants revêt pour son ménage, afin que les enfants puissent aller à l'école et avoir une alimentation saine. Mon mari chasse, alors ça nous aidait à répondre à leurs besoins. Je suis donc très favorable à ce qui se fait dans le cadre de multiples programmes.

J'ai été vraiment ravie de me rendre au Nunavik pour annoncer un renouvellement du financement, à hauteur de 115 millions de dollars, pour l'initiative Les enfants inuits d'abord, ce qui garantit formellement que nous fournirons les ressources nécessaires pour l'accès à des soins et aux services sociaux et pédagogiques essentiels. Je suis aussi très favorable au Programme national d'alimentation scolaire, car je tiens à ce qu'il y ait des mécanismes à long terme.

Le financement a été renouvelé pour un an, et nous allons consulter les communautés pour être à l'écoute des personnes qui bénéficient de l'initiative, de manière à déterminer comment la pérenniser. Sur quels types de soutien le gouvernement doit-il miser? Le coût de la vie est extrêmement élevé. Ce qu'il en coûte de fournir l'aide qu'il faut, sans s'en tenir strictement à la sécurité alimentaire, c'est important pour moi. Je m'engage à travailler avec mes collègues ministres et à contribuer par tous les moyens à améliorer la vie des gens en région nordique.

● (0910)

Lori Idlout: Merci énormément de cette réponse.

J'ai également une question sur les services en matière de bien-être psychologique et de désintoxication. J'ai remarqué que le budget supplémentaire des dépenses prévoit 311,1 millions de dollars à cet effet. La question s'impose parce que mes concitoyens me disent qu'ils redoutent les compressions dans les programmes relatifs au bien-être psychologique.

Je pense que nous savons tous à quel point le bien-être des peuples autochtones passe par la guérison. Partout au Canada, des gens déplorent le fait qu'il y a encore trop de traumatismes intergénérationnels. Nous diriez-vous ce que fait le ministère que vous dirigez pour améliorer les choses à ce chapitre aussi?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de la question.

Cette année, nous avons annoncé 630 millions de dollars pour le bien-être psychologique. Nous nous sommes aussi engagés à consacrer des fonds à la prévention de la violence familiale. On m'a demandé tout à l'heure si ce devrait être zéro. Oui, nous devons nous efforcer résolument à l'éradiquer, sauf qu'il faut aussi nous concerter avec les communautés afin qu'elles tendent la main aux gens, qu'elles déterminent la voie à suivre et qu'elles interviennent à l'égard des traumatismes d'origine historique, de la discrimination et du racisme qu'elles subissent dans ce contexte.

Je tiens à le dire sans détour: nous consacrerons 63,5 millions de dollars sur 5 ans à ce dossier. C'est un plan à long terme. Il s'agit de rejoindre les communautés sur leur terrain pour qu'elles tracent la voie à suivre, de la façon dont elles l'entendent, car comme je l'ai dit ouvertement, je ne suis pas là pour décider à la place des communautés. Je suis là pour leur faire toute la place, pour les soutenir, pour leur fournir du financement et pour leur donner les moyens d'aider leurs membres.

Je tiens également à préciser que le gouvernement a le devoir impératif de remédier aux préjudices historiques et à ce que vivent concrètement les gens, mais aussi de faire ce qu'il faut pour leur venir en aide. Le bien-être psychologique ne se limite pas à un unique programme. Il faut travailler avec la personne et avec le ménage. Il faut se pencher sur les déterminants de la santé. Il faut y avoir un soutien social. Il faut donner un coup de pouce à la communauté. Il ne faut pas se contenter de dire: « Il ne devrait plus y en avoir », mais plutôt faire savoir que nous respectons assez les gens pour

leur procurer les outils et les mécanismes qui, selon toute vraisemblance, leur seront nécessaires pour éradiquer le problème.

Merci.

Lori Idlout: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. Voilà qui conclut cette série de questions.

Je tiens à vous remercier, madame la ministre, de même que vos collaborateurs, d'être venus faire le point sur des éléments très importants du budget supplémentaire des dépenses. Je vous en suis reconnaissant.

Je remercie tous les membres du Comité de leurs questions.

Nous allons suspendre la séance pour nous préparer au prochain groupe de témoins.

● (0910)

(Pause)

● (0920)

Le président: Reprenons.

Poursuivons la réunion avec notre deuxième groupe de témoins. Voici quelques observations à leur intention.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne prenez pas la parole.

Lorsque plusieurs lumières sont allumées, c'est très difficile pour les interprètes. Il y va de leur santé et de leur sécurité. Faisons attention. Une seule personne doit parler à la fois. C'est vraiment important parce que c'est très difficile pour eux.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux témoins.

Nous accueillons l'honorable Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne-Autochtones, et l'honorable Rebecca Chartrand, ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique. Nous avons deux Rebecca pour le prix d'une. J'en suis ravi.

De l'Agence canadienne de développement économique du Nord, nous accueillons Jimi Onalik; Stephen Traynor, vice-président, Politiques, planification, communications et Bureau de gestion des projets nordiques; et Sean O'Donnell, dirigeant principal des finances et directeur général des services ministériels.

Du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, nous accueillons Valerie Gideon, sous-ministre; Manon Nadeau-Beaulieu, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances; Darlene Bess, sous-ministre adjointe, Résolution et Partenariats; Georgina Lloyd, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord; Gorazd Ruseski, directeur général; et Bruno Steinke, directeur principal, Unité de consultation et d'hébergement.

Nous allons commencer par l'honorable Rebecca Alty, pour cinq minutes.

Vous avez la parole.

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones): Merci.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe.

Je suis heureuse d'être ici pour parler du travail en cours à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

[Français]

On me dit souvent que les défis auxquels nous faisons face en tant que pays peuvent se transformer en de véritables occasions lorsque nous marchons ensemble, si nous respectons et reconnaissons le leadership des peuples autochtones.

[Traduction]

Dans tous les volets de notre travail, nous observons une tendance constante. Lorsque nous travaillons en partenariat avec les peuples autochtones, nous constatons des résultats réels et mesurables.

Permettez-moi de commencer par les ajouts aux réserves. Pour soutenir les collectivités, il faut veiller à ce qu'elles disposent des terres dont elles ont besoin pour prospérer et planifier leur avenir. Depuis ma nomination, j'ai approuvé 76 ajouts aux réserves. Il y a eu 57 approbations en 2025-2026 et 19 depuis le 1^{er} avril 2026.

[Français]

Cela inclut un ajout qui a été fait hier pour la Première Nation de Timiskaming, dans la circonscription d'Abitibi—Témiscamingue.

[Traduction]

Au total, ces ajouts aux réserves représentent plus de 136 000 acres à l'échelle nationale, ce qui est à peu près la même superficie que la ville d'Ottawa. Ces résultats témoignent d'une véritable expansion des collectivités, qui ont vu la création d'un espace pour le logement, les services, ainsi qu'une croissance à long terme.

La région de l'Atlantique a montré comment une approche collaborative peut produire des résultats concrets, car 13 ajouts aux réserves ont été approuvés au cours du dernier exercice. En Nouvelle-Écosse, les récents ajouts aux réserves donnent un élan sur le plan économique. Par exemple, les quatre ajouts à la Première Nation de Membertou, qui totalisent plus de 400 acres, ont doublé son assise territoriale et ont créé de l'espace pour le logement, les services et le développement économique dirigé par les Premières Nations, ce qui se traduit par de nouveaux emplois, de nouvelles entreprises et des logements abordables.

Il importe de souligner que ces avantages ne visent pas seulement les Premières Nations, mais l'ensemble de la collectivité, et qu'ils profitent tant aux Autochtones qu'aux non-Autochtones.

En ce qui concerne les revendications particulières, nous continuons de faire des progrès. Au cours du dernier exercice, nous avons réglé 27 revendications. Une analyse récente montre qu'environ 1,7 milliard de dollars versés en règlements chaque année soutiennent plus de 7 000 emplois, génèrent 469 millions de dollars en revenus du travail et contribuent à hauteur de 740 millions de dollars au PIB.

Les Premières Nations utilisent ces règlements pour stimuler la croissance et assurer leur prospérité. En moyenne, la moitié des fonds de règlement est investie et près du tiers est consacré aux infrastructures communautaires et au développement économique. Par exemple, la bande de Peter Chapman, en Saskatchewan, investit les fonds découlant de son règlement de revendications particulières dans son avenir et renforce la collectivité pour des générations à venir. Les projets déjà en cours comprennent un nouveau

bureau du conseil de bande, un garage à vocation de travaux publics, des terrains de sport et un lotissement de 28 maisons.

Mon ministère a également poursuivi le règlement des demandes liées aux mauvais traitements infligés aux enfants autochtones dans le passé. Plus tôt cette année, nous avons conclu une entente de règlement avec d'anciens élèves de l'école de l'Île-à-la-Crosse en Saskatchewan. Je profite de l'occasion pour rappeler aux membres du Comité et aux Canadiens qui nous regardent à la maison que les demandes pour le règlement de l'Île-à-la-Crosse seront acceptées pendant un an encore.

● (0925)

[Français]

La consultation est un autre élément important de notre travail. À mesure que les grands projets avancent, les communautés autochtones doivent pouvoir y participer et en tirer pleinement parti. Cela est essentiel tant pour faire avancer de grands projets que pour garantir qu'ils se déroulent dans le respect des droits et qu'ils contribuent à bâtir un Canada plus fort.

Voilà pourquoi nous continuons d'appuyer l'Initiative fédérale sur la consultation, qui comprend le financement de protocoles de consultation élaborés conjointement et de centres de ressources dirigés par des Autochtones. Le budget de 2025 a alloué 10,1 millions de dollars sur trois ans à l'appui de ce travail, au moyen de la création de trois nouveaux centres de ressources en matière de consultation en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba.

[Traduction]

Il y a quelques semaines, j'étais au Manitoba, où j'ai annoncé des fonds de 1,8 million de dollars pour deux des trois centres de consultation, qui contribueront à la réalisation de grands projets, comme celui du port de Churchill. De plus, nous mettons à jour les lignes directrices en matière de consultation et d'accommodement, qui aideront les fonctionnaires fédéraux à respecter les obligations de la Couronne.

Nous prenons également des mesures pour améliorer l'accès aux capitaux pour les collectivités des Premières Nations. Les modifications à la Loi sur la gestion financière des premières nations permettront à des entités à vocation spéciale — des sociétés appartenant à des Autochtones — d'emprunter par l'entremise de l'Autorité financière des Premières Nations lorsqu'elles sont appuyées par une garantie de prêt fédérale ou provinciale. La majorité des Premières Nations — 385 collectivités — ont choisi d'adhérer à la Loi. De plus, l'Autorité financière des Premières Nations a prêté 4 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure et de développement économique.

Cela aide les Premières Nations partout au pays à accéder à des capitaux abordables afin de pouvoir bâtir leur économie locale. Par exemple, grâce à un prêt de l'Autorité financière des Premières Nations, la Première Nation de Batchewana a pu acquérir la pleine propriété de Bow Lake, une installation éolienne de 58,3 mégawatts située sur la rive est du lac Supérieur. Ce type d'investissement crée de la richesse et de la prospérité à long terme pour les nations.

À cette fin, nous avons doublé le montant du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, qui est passé de 5 à 10 milliards de dollars. Nous continuerons de travailler directement avec les nations pour veiller à ce que les peuples autochtones puissent participer pleinement à l'édification d'un Canada fort.

Ensemble, ces initiatives reflètent des progrès constants et concrets dans tous les aspects des Relations Couronne-Autochtones, des progrès qui donnent des résultats concrets pour les collectivités autochtones et pour le Canada tout entier.

Il reste encore du travail à faire et nous continuerons de travailler avec nos partenaires autochtones d'une manière respectueuse, collaborative et axée sur les résultats.

Merci. *Thank you. Mahsi cho.*

Le président: *Chi-meegwetch.*

Nous passons maintenant à l'honorable Rebecca Chartrand.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique): Merci.

Kwe kwe, ullukkut, tansi, hello. Bonjour à tous.

Merci, monsieur le président. Merci aux membres du Comité qui sont présents aujourd'hui. Je suis heureuse de comparaître devant vous pour discuter du budget supplémentaire des dépenses (A) et de la manière dont les investissements ciblés nous aident dans le cadre de notre travail avec nos partenaires autochtones, du Nord et des territoires.

Dans le Nord, l'abordabilité, les infrastructures, la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la souveraineté sont étroitement liées. Lorsque les moyens de transport sont limités, le coût des aliments augmente. Nous le savons tous. Lorsque les logements se font rares, les collectivités ne peuvent pas croître. Lorsque les infrastructures vieillissent, les chaînes d'approvisionnement se fragilisent. Lorsque les collectivités ne sont pas bien connectées, la souveraineté du Canada dans l'Arctique s'en trouve affaiblie.

Le budget des dépenses comprend des fonds ciblés dans trois secteurs: 30 millions de dollars pour Nutrition Nord, environ 6 millions de dollars pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord, ou CanNor, et 3,5 millions de dollars pour Savoir polaire Canada, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

Grâce à CanNor, nous aidons les entreprises, les partenaires autochtones et les collectivités du Nord à transformer des occasions en emplois, en capacités et en croissance à long terme. En 2025-2026, les investissements de CanNor ont permis de soutenir environ 1 200 emplois et de mobiliser plus de 126 millions de dollars auprès de partenaires. Ce travail revêt une importance particulière dans les Territoires du Nord-Ouest, où le secteur du diamant entre dans une phase de transition économique majeure.

Plus tôt cette année, CanNor et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord visant à mieux harmoniser leurs efforts dans les domaines des minéraux critiques, des grandes infrastructures et de la coordination de projets. En outre, nous faisons avancer nos priorités par l'intermédiaire du Bureau des grands projets: route de la vallée du Mackenzie, agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson, corridor économique et de sécurité de l'Arctique, etc. Parallèlement, nous mettons en œuvre le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique, qui est doté d'un budget d'environ 1 milliard de dollars sur quatre ans et destiné aux infrastructures de transport à double usage, notamment les routes, les aéroports, les ports, les pistes d'atterrissage et les infrastructures de transport maritime. Ces investissements contribueront à renforcer la souveraineté et la préparation à la défense tout en permettant d'améliorer la si-

tuation du transport d'aliments, de carburant, de matériaux de construction, de fournitures médicales et de personnes partout dans le Nord.

Afin d'aider les partenaires autochtones et du Nord à se préparer aux occasions offertes, CanNor met en œuvre l'initiative Soutien au développement des infrastructures dans le Nord, ou SDIN, pour améliorer l'état de préparation des projets, la planification, les capacités de consultation et la participation.

Le logement est également un élément central de l'abordabilité et de la vitalité des collectivités. Dans le cadre du programme Maisons Canada, nous soutenons la construction de jusqu'à 750 logements au Nunavut et de jusqu'à 500 logements au Yukon. Nous soutenons également le développement des capacités en matière de logements modulaires et préfabriqués pour que davantage de travaux, d'emplois et de retombées puissent rester dans le Nord.

La sécurité alimentaire est un autre élément qui pèse lourdement sur les familles. Nutrition Nord Canada soutient des programmes de sécurité alimentaire dans 124 collectivités isolées du Nord. Dans le cadre du budget des dépenses, nous prévoyons 30 millions de dollars pour renouveler le programme de contribution et faire face aux pressions sur les coûts liées à la demande.

Cependant, Nutrition Nord Canada ne constitue qu'un volet d'une approche plus vaste qui englobe la récolte, le partage de nourriture, les programmes alimentaires communautaires, la production locale, la recherche dirigée par les Autochtones et le renforcement des systèmes alimentaires du Nord. C'est pourquoi j'ai rassemblé des aînés, des chasseurs-cueilleurs, des jeunes, des dirigeants autochtones, des organisations communautaires, des chercheurs, des détaillants, des fournisseurs et des partenaires dans le cadre de réunions virtuelles et en présentiel. L'objectif est de réduire les coûts aujourd'hui tout en mettant en place des systèmes alimentaires façonnés par les habitants du Nord et ancrés dans les réalités régionales.

Je sais également que nous nous intéressons de près à la mine Giant et aux sites contaminés du Nord. Le Canada gère actuellement plus de 160 sites contaminés dans le Nord, dont 8 grands projets miniers abandonnés. Un assainissement responsable contribue à la protection de l'environnement tout en créant des emplois, des possibilités de formation, des occasions d'affaires pour les Autochtones et des avantages à long terme pour les collectivités. Le projet d'assainissement de la mine Giant est l'un des projets d'assainissement de l'environnement les plus importants et les plus complexes que le Canada ait entrepris. Les activités minières ont laissé derrière elles des centaines de milliers de tonnes de trioxyde de diarsenic toxique et d'autres matières dangereuses que les Canadiens doivent nettoyer, ce qui montre pourquoi une évaluation environnementale rigoureuse et des exigences d'assainissement strictes sont indispensables pour les projets miniers modernes.

À la mine Giant, nous avons signé des ententes sur les retombées avec le gouvernement tlicho, la Première Nation des Dénés Yellowknives et l'Alliance des Métis du Slave Nord. De plus, une entreprise autochtone du Nord s'est vu attribuer un contrat d'une valeur de plus de 10 millions de dollars pour la réalisation des travaux dans la zone industrielle centrale. Près de 2 000 personnes ont été employées en 2024 et en 2025 et le projet reste en voie d'atteindre ses objectifs en matière d'approvisionnement.

• (0930)

À la mine Faro, notre collaboration avec le Conseil des Dénés de Ross River et la Dena Nezziddi Development Corporation sur le camp Tsē Zūl permet de créer des logements pour 275 travailleurs, tout en renforçant les capacités autochtones et en générant des possibilités économiques qui vont au-delà du projet d'assainissement.

Enfin, grâce à Savoir polaire Canada et la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique à Cambridge Bay, nous soutenons les capacités scientifiques du Canada dans l'Arctique. Les 3,5 millions de dollars proposés contribueront au maintien des activités essentielles de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique et appuieront la recherche qui éclaire les décisions relatives aux changements climatiques, aux infrastructures, à l'énergie, à la sécurité alimentaire, à la gestion de l'environnement et à la résilience du Nord.

Nous réduisons les coûts partout où c'est possible. Nous mettons en place des infrastructures durables. Nous renforçons les systèmes alimentaires. Nous assainissons les sites contaminés. Nous soutenons le leadership économique des collectivités autochtones et du Nord et nous veillons à ce que la présence du Canada dans l'Arctique repose sur un partenariat avec les populations qui y vivent. Le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses nous aident à poursuivre ce travail.

Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Thank you. Merci

• (0935)

Le président: *Chi-meegwetch.*

Tout d'abord, pour les conservateurs, nous avons M. Zimmer, qui dispose six minutes.

Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à la ministre Chartrand.

L'an dernier, le premier ministre a dit: « Les Canadiens nous demanderont des comptes en fonction de ce qu'ils constateront à l'épicerie, lorsqu'ils paieront leur facture d'électricité, ou lorsqu'eux-mêmes ou leurs enfants chercheront un logement. » Les habitants du Nord l'ont pris au mot, tout comme ils avaient pris son prédécesseur au mot.

La semaine dernière, devant ce comité, Joseph Murdoch-Flowers, directeur exécutif du Centre communautaire d'alimentation Qajuqturvik à Iqaluit, a dit que le nombre de repas servis chaque année au centre était passé de « 58 000 en 2022 à près de 91 000 » en 2025. On parle d'une augmentation de 57 % en trois ans. Au 3 juin 2026, le centre avait déjà servi plus de 37 000 repas cette année.

Selon Statistique Canada, 58,1 % des habitants du Nunavut vivent dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, ce qui constitue le taux le plus élevé du pays et représente plus du double de la moyenne nationale. Au Nunavut, un pot de confiture coûte 35 \$, un pot de cornichons 66 \$ et un paquet de six pots de compote de pommes 58 \$.

Madame la ministre, votre gouvernement est au pouvoir depuis 11 ans et la faim au Nunavut ne cesse de s'aggraver. Quand la vie deviendra-t-elle enfin plus abordable pour les habitants du Nord, comme l'avait promis le premier ministre Mark Carney?

L'hon. Rebecca Chartrand: Comme vous le savez, Nutrition Nord Canada est un programme de contribution pour l'alimentation.

Nous savons qu'un tel programme ne suffira pas à lui seul à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire dans le Nord. Le programme ne fonctionne peut-être pas comme certains l'avaient prévu, mais puisque vous avez parlé du coût des aliments, je tiens à souligner certaines choses.

Sur l'île de Baffin, le lait coûte 12,14 \$ et la contribution a permis de réduire le prix de 15 \$. Sans la contribution, le prix du lait s'élèverait à 27,14 \$.

Nous avons tenu des séances de mobilisation régionales avec les 124 collectivités qui sont soutenues par le programme Nutrition Nord. Ces séances permettent de veiller à ce que les collectivités les plus touchées par l'insécurité alimentaire participent à la définition des solutions...

Bob Zimmer: Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, votre gouvernement est au pouvoir depuis 11 ans.

L'hon. Rebecca Chartrand: ... que nous continuerons à soutenir.

Le président: Monsieur Zimmer, laissez-la terminer, s'il vous plaît.

Bob Zimmer: C'est mon temps de parole, monsieur le président.

Le président: Laissez-la simplement terminer...

Bob Zimmer: Non, elle n'a toujours pas répondu à la question.

Le président: Je ne veux tout simplement pas que deux micros soient allumés en même temps.

Bob Zimmer: Merci, mais le respect va dans les deux sens et c'est ma question.

Le président: La prochaine question...

Bob Zimmer: Madame la ministre, vous êtes au gouvernement depuis 11 ans...

L'hon. Rebecca Chartrand: Je tiens également à souligner que nous avons soutenu 1 500 chasseurs-cueilleurs l'an dernier.

Bob Zimmer: Madame la ministre...

J'invoque le Règlement.

Le président: Un instant, tout le monde.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): J'invoque le Règlement...

Bob Zimmer: Ce n'est pas son temps de parole, mais bien le mien.

Je sais qu'elle ne veut pas répondre, parce qu'il n'y a pas vraiment de bonne réponse pour les habitants du Nord.

Le président: Monsieur Zimmer, laissez-moi parler, s'il vous plaît. Merci.

Il s'agit d'une autre question. Est-ce exact? Allez-vous passer à votre prochaine question?

Bob Zimmer: J'essaie.

Le président: D'accord. Veuillez passer à votre prochaine question, s'il vous plaît.

Bob Zimmer: Madame la ministre, votre gouvernement est au pouvoir depuis 11 ans et la situation s'est détériorée, malgré les promesses du premier ministre précédent et du premier ministre actuel. Les promesses rassurent la population, mais elles ne la nourrissent pas. Je sais que les habitants du Nord s'attendent à ce que le premier ministre tienne sa promesse et j'espère que cela ne tardera pas.

Madame Alty, selon Statistique Canada, l'indice de gravité de la criminalité des Territoires du Nord-Ouest, aux fins duquel un poids est attribué à chaque infraction en fonction de sa gravité, a atteint 526,9 en 2024. Cela représente une hausse de 35 % par rapport à 389 en 2019. Il s'agit de l'indice de gravité de la criminalité le plus élevé parmi toutes les provinces et tous les territoires du pays.

En mars 2026, la vérificatrice générale a indiqué que la division de la GRC des Territoires du Nord-Ouest affichait un taux de postes vacants de 22,9 %, qui est le taux plus élevé du pays. Un poste policier sur quatre dans les Territoires du Nord-Ouest n'est pas occupé.

Dans le même budget supplémentaire des dépenses (A) que nous examinons aujourd'hui, le gouvernement fédéral prévoit dépenser 203 millions de dollars pour confisquer les armes à feu de propriétaires canadiens respectueux de la loi, qui comptent sur ces armes pour nourrir leur famille ou pour se protéger dans l'arrière-pays.

Madame la ministre, pensez-vous personnellement que c'est une bonne idée de mobiliser des agents de police, des ressources policières et 200 millions de dollars pour s'en prendre aux armes à feu de propriétaires respectueux de la loi?

• (0940)

L'hon. Rebecca Alty: Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas entendu la GRC exprimer de préoccupations concernant le fait que son personnel travaille dans le cadre du programme d'indemnisation...

Je tiens toutefois à remercier les membres pour leur service dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

Nous nous efforçons de pourvoir les postes vacants.

Bob Zimmer: Madame la ministre, avec tout le respect...

Je vais peut-être vous poser cette question à titre personnel, puisque vous venez de Yellowknife. Vous voyez des gens qui chassent et qui vont dans l'arrière-pays...

L'hon. Rebecca Alty: Les fusils de chasse ne sont pas confisqués.

Bob Zimmer: Ils le sont, en fait. On interdit certains fusils de chasse. Votre prédécesseur, Michael McLeod, est venu me voir après une réunion de comité et m'a dit « je sais ». Il m'a expliqué que l'on interdisait certains des fusils de chasse utilisés pour chasser le bison dans les Territoires du Nord-Ouest. Votre collègue avait auparavant voté contre la mesure législative.

Je pose simplement la question pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Êtes-vous prête à faire de même? Allez-vous défendre les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Rebecca Alty: Le programme d'indemnisation est accessible à ceux qui souhaitent rendre tout permis pour des armes qui sont actuellement considérées comme étant prohibées. Cependant...

Bob Zimmer: Je vous demande votre avis personnel.

Le président: Monsieur Zimmer, veuillez la laisser terminer sa réponse.

Bob Zimmer: Mais elle ne répond pas à la question.

Le président: C'est moi qui en jugerai. Merci.

L'hon. Rebecca Alty: Je réponds à la question.

Bob Zimmer: Non, vous n'y répondez pas. Je vous ai demandé votre avis personnel.

Le président: Monsieur Zimmer, je vous prie de... C'est moi qui en jugerai.

L'hon. Rebecca Alty: C'est ma réponse.

Bob Zimmer: D'accord. Votre position personnelle est que vous n'allez pas défendre vos électeurs, comme l'a fait votre prédécesseur, Michael McLeod. Il a voté contre ce projet de loi. Même Brendan Hanley, qui est parmi nous aujourd'hui, a voté contre ce projet de loi, qui cible essentiellement les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Allez-vous défendre les intérêts de vos électeurs et vous opposer à ce programme de confiscation des armes à feu, oui ou non?

L'hon. Rebecca Alty: Notre priorité est de mettre la main sur les armes à feu en trois dimensions qui circulent dans les rues. C'est notre priorité.

Les agents de la GRC font leur travail dans les Territoires du Nord-Ouest, et je tiens à les remercier de leur service à cet égard.

Bob Zimmer: J'en comprends que vous répondez par la négative.

L'hon. Rebecca Alty: Nous indemnisons tous les résidents qui souhaitent rendre leurs armes à feu prohibées.

Le président: Merci. C'est tout le temps dont nous disposons.

L'hon. Rebecca Alty: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Idlout, pour six minutes.

Lori Idlout: *Qujannamiik, Iksivautaq.*

Merci à nos collègues qui se prénomment Rebecca d'être parmi nous ce matin et de nous faire part du travail que chacune d'entre elles accomplit.

J'aimerais poser ma première question à Mme Alty au sujet du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.

Je sais qu'il a été créé par le gouvernement libéral précédent. Je me demande si vous pouvez dire au Comité comment vous vous engagez à entretenir cette relation.

L'hon. Rebecca Alty: Merci beaucoup, monsieur le président et madame Idlout, de la question.

Oui, le partenariat entre les Inuits et la Couronne se poursuit. Jusqu'à présent, nous avons eu deux réunions. La première a eu lieu en juillet à Inuvik. Le premier ministre et au moins le tiers du Cabinet y étaient présents, ainsi que tous les présidents des organisations inuites signataires de traités et d'ITK. Nous avons tenu une deuxième réunion en novembre, ici, à Ottawa. Nous tiendrons notre troisième réunion à la fin du mois de juin à Kuujuaq.

Nous nous engageons à poursuivre le partenariat. Il y a deux réunions par année avec les élus. Une réunion est coprésidée par le premier ministre et le président d'ITK, et l'autre réunion est avec moi-même et le président. Il y a aussi des groupes de travail techniques, qui continuent leurs travaux.

En 2022, par l'entremise du CPIC, on a élaboré la politique sur l'Inuit Nunangat, qui était assortie de 25 millions de dollars sur cinq ans. Cette initiative se poursuit, et l'enveloppe permet de financer le plan de travail.

J'aimerais également souligner que le CPIC est un excellent forum pour l'élaboration de politiques, comme celle sur le logement en milieux urbain, rural et nordique. Le CPIC est en mesure de déterminer comment attribuer ce financement. Je suis ravie du leadership et du travail de tous ceux qui se rassemblent dans cet esprit de collaboration.

Merci.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Ma prochaine série de questions s'adresse à Mme Chartrand.

Elle porte en grande partie sur le travail que j'ai fait sur Nutrition Nord et sur la mesure dans laquelle nous avons constaté que des changements s'imposaient. Je vous suis très reconnaissante de votre leadership, madame Chartrand, en vue de réformer le programme Nutrition Nord — et pas seulement pour qu'il continue à offrir une subvention. Vous y accordez aussi beaucoup d'importance pour que nous atteignions la sécurité alimentaire et que nous ayons recours aux chasseurs.

Je me demande si vous pouvez nous dire quels efforts vous déploierez à la suite du rassemblement que vous avez tenu ici, à Ottawa, et quels sont les plans pour lancer cette réforme.

Merci.

• (0945)

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci, madame Idlout.

J'aime travailler avec vous. Je vous remercie d'avoir assisté aux séances de mobilisation et au sommet qui ont eu lieu.

Nous allons continuer de nous appuyer sur les données que nous avons recueillies — en particulier, les données grâce auxquelles nous avons réuni les 124 communautés de Nutrition Nord. C'était une première, et je pense que c'était très important. C'est l'un des commentaires que nous ont faits les participants.

C'était une occasion en or de collaborer avec les communautés pour trouver des solutions. Les communautés nous ont clairement dit qu'elles veulent des solutions locales ou régionales, ce qui pourrait impliquer que certaines d'entre elles se regroupent pour les définir. Elles souhaitent également accéder aux données, et nous travaillons donc d'arrache-pied en ce sens. Nous sommes en train de créer un répertoire pour indiquer quelles communautés comptent des entrepôts frigorifiques pour les aliments, par exemple, et des usines de transformation d'aliments qui peuvent continuer à mettre l'accent sur les projets qui fonctionnent bien dans l'initiative Nutrition Nord.

On nous a dit clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas: le programme de soutien aux chasseurs-cueilleurs et le programme alimentaire des communautés donnent d'excellents résultats. Lorsque nous fournirons les données aux communautés, elles pourront commencer à déterminer quelles solutions peuvent en émerger.

Au bout du compte, on nous dit qu'une subvention alimentaire ne résoudra pas à elle seule le problème de l'insécurité alimentaire. Nous prévoyons de passer d'un modèle de subvention alimentaire à une économie de l'alimentation. J'entends par là que nous voulons continuer à aider le Nord à s'affranchir. Nous voulons donner plus d'autonomie aux entrepreneurs du secteur de l'alimentation. Nous voulons soutenir les nouvelles chaînes d'approvisionnement défi-

nies par les habitants du Nord. C'est cette direction que nous allons continuer de prendre.

Nous soutiendrons l'autodétermination comme il se doit et nous continuerons de nous appuyer sur les recommandations que nous avons entendues lors des séances de mobilisation.

Merci.

Lori Idlout: Merci énormément de cette réponse.

Je vais maintenant passer à ce que vous avez mentionné sur la souveraineté dans l'Arctique.

J'aimerais que vous nous décriviez vos efforts pour renforcer la souveraineté dans l'Arctique, y compris le travail que vous faites au Conseil de l'Arctique.

L'hon. Rebecca Chartrand: Il est important de mettre les résidents, les partenariats et l'occupation du territoire au cœur de nos efforts envers la souveraineté dans l'Arctique. Nous ne devons pas oublier que des résidents habitent le Nord et doivent aider à définir la forme que doit prendre la souveraineté dans l'Arctique.

C'est là que l'idée de l'« infrastructure à double usage » entre en jeu. Bien que nous cherchions à assurer la sécurité nationale et à construire des infrastructures dans le Nord pour relier le Nord et le Sud et pour garantir notre souveraineté, notre objectif le plus ferme est de soutenir les habitants de la région. Pour ce faire, nous devons travailler avec les communautés nordiques, appuyer les gouvernements autochtones et territoriaux, faire croître l'économie et collaborer activement avec d'autres gouvernements de l'Arctique.

Mon rôle consiste à veiller à ce que les voix autochtones du Nord soient au cœur des ambitions du Canada pour l'Arctique. Nous voulons promouvoir les possibilités économiques et soutenir les infrastructures du Nord.

Nous pouvons également aborder la question d'un point de vue scientifique. Nous voulons nous assurer d'utiliser les meilleures données que nous donne la recherche — les données que nous avons recueillies grâce à Savoir polaire Canada ou la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Nous travaillons en étroite collaboration avec les titulaires de droits autochtones et les territoires pour continuer à faire avancer ces efforts, y compris avec nos partenaires internationaux.

Je rencontre personnellement des intervenants de certains pays nordiques pour trouver des moyens de partager nos données et de continuer à soutenir le regroupement de l'Arctic Circle.

Le leadership du Canada est multilatéral. Nous continuons de participer à diverses tribunes, comme le Conseil de l'Arctique.

Le président: Merci.

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous continuerons de donner plus de poids à ces démarches.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les ministres Alty et Chartrand d'être présentes avec leurs équipes.

Je suis la députée d'une circonscription nordique qui est assurément l'une des plus grandes au Québec et qui est comparable à certains territoires, même si ses dimensions sont plus petites. Je suis donc interpellée par un dossier qui n'apparaît pas dans le budget de la façon habituelle, ou qui y apparaît en creux, pourrais-je dire: il s'agit du dossier des aéroports et des quais que le gouvernement souhaite vendre.

Nous avons parlé de souveraineté alimentaire, d'occupation du territoire et d'autonomie des collectivités, notamment des Premières Nations. Je dois vous dire que, chez moi, ce sont 15 infrastructures essentielles qui sont visées par l'annonce du premier ministre. J'ai interpellé le ministre MacKinnon, qui est le ministre des Transports. Cela a effectivement des répercussions sur les communautés du Nord. J'aimerais savoir quel est le plan pour ces infrastructures.

Par exemple, dans une partie de ma circonscription, il y a à peu près 500 kilomètres de côte, mais sans route. On utilise la moto-neige l'hiver, quand la route blanche existe. Il faut dire que, compte tenu des changements climatiques, il n'y a pas toujours de route blanche. Le ravitaillement se fait par bateau, quand le bateau peut accoster, parce que les infrastructures demandent déjà beaucoup de réparations pour être conformes aux normes. Le transport se fait aussi par avion, tant pour les communautés allochtones que pour les communautés autochtones.

Nous savons que, dans le cas des grands aéroports, ou même de l'aéroport de Sept-Îles, ils trouveront peut-être un acheteur. Toutefois, nous nous inquiétons pour les petits aéroports, car, pour nous, ils sont nécessaires pour accéder à des soins de santé. C'est notre lien avec ce que nous appelons le continent parce que, même si nous sommes sur le continent, il n'y a pas de route. Donc, ça nous inquiète énormément. Qu'est-ce qui va arriver? Est-ce que c'est un désengagement du gouvernement qui donne à penser que, finalement, ces infrastructures occasionnent des dépenses et qu'il ne s'intéresse pas tant à l'occupation du territoire?

C'est vraiment une question que nous avons. Je n'ai pas eu de réponse du ministre ou de son secrétaire parlementaire. Toutefois, madame Chartrand, je tenais à ce que vous soyez interpellée, parce que ça a un effet énorme sur votre ministère. On a parlé plus tôt de Nutrition Nord Canada. Dans le cadre du forum qui a eu lieu, j'aurais aimé que des gens du Québec ou de ma circonscription puissent témoigner des difficultés qu'on a déjà. De quelle façon peut-on se développer? Les Premières Nations veulent développer les pêches, chez nous, mais on leur enlève les quais. Nous avons beaucoup de questions à ce sujet.

J'aimerais que vous nous parliez de cette question, évidemment, mais j'aimerais également que vous serviez de courroie de transmission dans ce dossier, ou même que vous le défendiez, car cette situation nous inquiète énormément. On parle de près de 25 infrastructures, dont certaines pourraient trouver preneur, alors que d'autres ne trouveront évidemment pas preneur puisqu'il n'y a pas de profits à tirer de ces infrastructures. Par conséquent, j'espère que le gouvernement ne s'en départira pas et qu'il n'abandonnera pas les communautés, notamment celles de la Basse-Côte-Nord et de la Minganie, chez moi.

• (0950)

[Traduction]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Tout d'abord, je veux souligner que la politique de défense du Canada prévoit 38,6 milliards de dollars sur 20 ans pour renforcer la défense et la capacité opérationnelle dans le Nord. C'est l'engagement de 2 % que nous avons pris envers l'OTAN. Nous savons que nous le bonifierons pour qu'il passe à 5 %.

Nous sommes aussi très conscients que chacun des territoires compte d'autres projets d'infrastructure prioritaires. Par exemple, lors de la rencontre avec le CPIC l'an dernier, nous appuyions toujours 17 projets...

[Français]

Marilène Gill: Je m'excuse, madame la ministre, je ne veux pas vous interrompre, mais...

[Traduction]

L'hon. Rebecca Chartrand: ... et je pense que le point à retenir, c'est que nous voulons continuer à travailler avec les communautés.

[Français]

Marilène Gill: En fait, j'avais deux questions, auxquelles vous ne pouvez pas répondre au moyen des éléments éminemment intéressants que vous soulevez.

Vous parlez de dépenses supplémentaires, et j'aimerais savoir...

[Traduction]

Lori Idlout: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous n'entendons pas l'interprétation en anglais.

Le président: Nous allons nous arrêter un instant.

Nous vous écoutons, madame Gill.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

En fait, je disais que, compte tenu des priorités que vous avez, il y a déjà 15 infrastructures chez nous qui sont menacées. Évidemment, ça a un lien avec votre ministère. Ce sont des vases communicants.

Je ne parle pas d'une nouvelle défense ou d'une comptabilisation en défense pour atteindre l'objectif de 5 %. Je parle vraiment des infrastructures qu'on est en train de penser à vendre. Si elles ne trouvent pas preneur, est-ce que le gouvernement va les abandonner?

Je sais que vous n'avez peut-être pas la réponse, mais je vous demanderais de prendre un engagement pour nos communautés qui sont déjà pratiquement incapables de se déplacer, de se développer, de recevoir de la nourriture ou des soins de santé en raison des infrastructures. Pourtant, on voudrait qu'elles aient leur autonomie et leur souveraineté alimentaire.

Je vous demanderais, si vous le souhaitez, de vous engager à communiquer également avec M. MacKinnon. Vous travaillez en équipe. Ce sont des vases communicants, je le répète. Vous pourriez le sensibiliser à cette chose, et rassurer les populations autochtones et allochtones de chez moi qui se demandent ce qu'elles vont faire si le gouvernement se désengage et qu'elles n'ont plus de quais et d'aéroports. Est-ce qu'elles devront fermer le village? C'est vraiment la question qu'elles se posent présentement.

● (0955)

[Traduction]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je sais que des discussions préliminaires sont en cours. Je peux comprendre les préoccupations que la situation engendre, mais je pense qu'il est très tôt pour préjuger de son issue. Je vais continuer à en parler à mes collègues pour voir ce qu'il arrivera. Nous mènerons des consultations si nous poursuivons dans cette voie. Je veillerai sans faute à ce que nous ayons des conversations à ce sujet à l'avenir.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

Marilène Gill: Merci.

[Traduction]

Le président: M. Zimmer a la parole pendant cinq minutes.

Bob Zimmer: J'ai deux brèves questions, puis je céderai la parole à mon collègue Jamie Schmale.

Madame la ministre Alty, j'ai une brève question à vous poser.

Profitez-vous actuellement ou avez-vous profité personnellement du projet d'assainissement de la mine Giant?

L'hon. Rebecca Alty: Non.

Bob Zimmer: Merci.

Madame la ministre Chartrand, le projet d'assainissement de la mine Giant est passé d'un budget de 467 millions de dollars à 4,4 milliards de dollars. De cette somme, 200 millions de dollars ont été versés à des consultants. Moins de 50 % des personnes qui ont vu leur formation liée au projet payée travaillent bel et bien au projet.

La situation est grave à un point tel que le Comité a voté pour que la vérificatrice générale se penche sur l'ensemble du projet. Que faites-vous, madame la ministre, pour remettre le projet sur les rails?

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de la question.

Je sais que c'est l'un des projets d'assainissement de l'environnement les plus complexes qui soient. Notre priorité est la protection de l'environnement et la sécurité publique. Comme vous le savez, on y trouve 239 000 tonnes de poussière d'arsenic, le sous-produit de l'extraction de diamants.

Nous ne voulons pas que le respect des délais soit le seul gage de succès. Nous voulons aussi obtenir les résultats escomptés: assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement, tout en continuant à surveiller la situation.

Selon le Giant Mine Oversight Board, nous respectons les délais et le budget dans ce dossier. Les habitants du Nord continuent à tirer des avantages grâce à l'approvisionnement dans le cadre du projet...

Bob Zimmer: Merci, madame la ministre. Mon temps est écoulé.

Le président: D'accord.

Monsieur Schmale, vous allez...

Jamie Schmale: M. Van Popta va prendre la relève.

Le président: Vous donnez le...

Jamie Schmale: Oui. Je suis désolé. Je n'étais pas certain que nous aurions un autre tour.

Le président: Ce n'est pas grave. Merci.

Vous avez environ trois minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci. Je vais essayer d'être bref.

Madame la ministre Alty, vous n'êtes pas sans savoir que la Colombie-Britannique a intégré la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, dans son cadre juridique. Nous l'appelons la « DRIPA » en Colombie-Britannique.

Vous savez également que les tribunaux de la Colombie-Britannique sont tout à fait disposés à l'appliquer en tant que règle de droit positif et immédiatement justiciable. Je pense que c'est la terminologie qu'ils emploient.

Vous savez que le premier ministre David Eby en a été très surpris et qu'il a promis de modifier ou de suspendre la DRIPA. Puis, face à la révolte de son caucus, il a fait marche arrière.

En plus de toutes les complications entourant la DNUDPA en Colombie-Britannique, il fait maintenant face à un défi supplémentaire, qui vient de groupes de Premières Nations des États-Unis. En septembre 2025, les tribus confédérées de la réserve de Colville, basées dans l'État de Washington, ont intenté une poursuite devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Elles allèguent que la Colombie-Britannique a l'obligation de les consulter au sujet des projets miniers. Puis, quelques mois plus tard, la Southeast Alaska Indigenous Transboundary Commission et ses 14 tribus autochtones de l'Alaska en ont fait autant.

Madame la ministre Alty, est-ce que votre gouvernement ou vous craignez que l'équivalent de la DNUDPA en Colombie-Britannique menace la souveraineté du Canada?

L'hon. Rebecca Alty: Nous ne commenterons pas les lois provinciales, mais le...

Tako Van Popta: Vous pouvez faire des commentaires sur la souveraineté nationale.

● (1000)

L'hon. Rebecca Alty: Bien sûr, et je peux céder la parole à la sous-ministre pour qu'elle explique un peu plus en détail les dossiers américains que nous surveillons.

Le président: Allez-y, madame la sous-ministre.

Valerie Gideon (sous-ministre, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): L'arrêt Desautel nous a donné une certaine orientation sur ce que nous devons prendre en considération pour nos lignes directrices fédérales en matière de consultation et d'accommodement.

Nous n'avons pas eu à communiquer de façon poussée avec les tribus américaines pour l'instant, mais, dans cette affaire, nous avons fourni des conseils au gouvernement sur la façon d'aborder la question et de mesurer les conséquences possibles. Nous n'avons pas eu de conversations soutenues pour l'instant.

Tako Van Popta: Ne devriez-vous pas avoir des conversations soutenues avec la procureure générale de la Colombie-Britannique à ce sujet? Le fait que des Premières Nations étrangères menacent de bloquer des projets nationaux constitue une menace directe à l'unité nationale et à la souveraineté du Canada.

Valerie Gideon: Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sur un certain nombre de mesures. La province s'adresse à nous si elle a besoin de nos conseils, de notre soutien ou de notre participation à des discussions, mais nous n'avons pas participé à ces conversations pour l'instant.

Le président: Merci beaucoup.

Nous nous rendons maintenant dans la belle ville de Victoria. Monsieur Greaves, vous avez cinq minutes.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Bonjour, monsieur le président. Merci.

Bonjour, chers collègues.

Merci à nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à la ministre Alty. Elle va dans le même sens que celle qu'a posée mon collègue d'en face il y a un instant.

Comme vous le savez, des discussions très soutenues sont en cours en Colombie-Britannique sur les questions relatives au titre autochtone. J'aimerais, madame la ministre, que vous décriviez l'accord récemment signé entre le Canada et la Bande indienne des Musqueam.

Comme vous le savez, cet accord élargit le rôle des Musqueam dans l'intendance des pêches et la gestion des urgences maritimes sur la côte de la Colombie-Britannique. Cet accord représente une étape importante vers la réconciliation et la mise en œuvre des droits ancestraux des Musqueam en vertu de l'article 35 de la Constitution. Cependant, en Colombie-Britannique, nous entendons malheureusement beaucoup d'information prêtant à confusion ou, dans certains cas, de désinformation.

J'aimerais que vous expliquiez au Comité, madame la ministre — et peut-être aux Canadiens qui nous regardent —, ce que l'accord Musqueam permet de réaliser et, parallèlement, ce qu'il n'englobe pas. En quoi cet accord reflète-t-il et consacre-t-il les droits des Musqueam, tout en protégeant les droits constitutionnels des Canadiens?

L'hon. Rebecca Alty: Je pense qu'il est plus facile de commencer par ce que cet accord ne couvre pas. La première chose à mentionner, c'est qu'il ne touche pas à la propriété privée. Il y a trois accords, comme vous l'avez dit. Il y a d'abord un accord sur les pêches et l'intendance; il y en a un autre sur la gestion des urgences maritimes, puis il y a un cadre de collaboration, qui régit le travail de gouvernement à gouvernement avec les Musqueam. L'important, c'est d'arriver à nous asseoir ensemble pour régler les détails, plutôt que de nous perdre en litiges et de laisser les tribunaux trancher, ce qui peut créer de la confusion ou de l'incertitude.

En réalité, l'importance de ces accords réside dans le respect des droits des peuples autochtones, l'établissement d'un cadre de collaboration entre le Canada et la Première Nation et la certitude accrue qu'ils confèrent aux collectivités, aux entreprises et aux personnes autochtones et non autochtones. Le fait d'arriver à s'asseoir et à travailler ensemble sur les pêches et l'intendance marine est un aspect très important de ces accords.

Merci, monsieur le président.

Will Greaves: Merci beaucoup, madame la ministre. Je vous remercie de cette réponse.

Je vais m'adresser rapidement à la ministre Chartrand. Je vous remercie d'être parmi nous.

Avant d'être élu l'an dernier, dans ma carrière précédente, j'étais professeur et chercheur spécialisé dans les questions de sécurité et de défense de l'Arctique. Votre portefeuille me tient donc beaucoup à cœur. C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup depuis de nombreuses années.

Madame la ministre, je me demande si vous pourriez nous en dire plus sur l'arrimage entre les engagements du gouvernement en matière de dépenses de défense dans l'Arctique et les intérêts et besoins des collectivités, selon vous. Plus précisément, quelles sont les meilleures pistes pour le gouvernement afin d'investir dans la défense de la manière qui sera la plus utile pour les habitants du Nord dans tous les autres aspects de leur vie?

L'hon. Rebecca Chartrand: [*Difficultés techniques*] les gens qui vivent dans l'Arctique. Je ne sais pas si mon micro était allumé.

À Inuvik, par exemple, CanNor aide le Nihtat Gwich'in Council à préparer les travailleurs et les entreprises locaux aux enjeux liés à la défense, à la cybersécurité et aux emplois spécialisés. C'est un exemple. Cela signifie qu'un plus grand nombre de fournisseurs dans le Nord...

• (1005)

Le président: Madame la ministre, je m'excuse de vous interrompre. Avant que vous ne vous lanciez dans le deuxième exemple, la sonnerie d'appel retentit pour nous inviter à aller voter, alors je vais demander au Comité si nous avons le consentement unanime pour continuer. Je vois des hochements de tête. Je vois un pouce levé. D'accord, c'est très bien.

Je m'excuse de vous avoir interrompue. J'ai arrêté le chronomètre.

Poursuivez avec votre deuxième exemple. C'est là que vous étiez rendue.

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci.

Cela signifie qu'un plus grand nombre de fournisseurs dans le Nord sont prêts à soutenir la concurrence, qu'un plus grand nombre de travailleurs locaux seront formés et qu'il en ressortira plus d'avantages à long terme pour la région. CanNor travaille directement avec le Bureau des grands projets pour que le soutien vienne d'en haut comme de la base. En fait, jusqu'ici, CanNor a appuyé 61 projets au Yukon, 38 projets aux Territoires du Nord-Ouest et 42 projets au Nunavut.

Tous ces projets sont déployés pour créer la main-d'œuvre dont nous avons besoin dans le Nord, mais aussi pour construire l'infrastructure nécessaire. Qu'il s'agisse de la planification du corridor de la route de la vallée du Mackenzie ou du programme de Soutien au développement des infrastructures dans le Nord jusqu'à la baie Grays, je crois que nous travaillons dans tous les territoires pour que les habitants du Nord bénéficient de tous ces efforts.

Will Greaves: Merci beaucoup, madame la ministre. Je vous remercie de cette réponse.

Monsieur le président, je vais céder le reste de mon temps de parole à la députée de Saint-Boniface—Saint-Vital.

Le président: Il vous reste environ 35 secondes.

Ginette Lavack: Merci, monsieur le président.

Merci, cher collègue, de partager votre temps de parole avec moi.

[Français]

Je remercie les ministres d'être présentes avec nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à la ministre Alty.

La crise des femmes disparues et assassinées est toujours épouvantable. Il y a du beau travail qui se fait au Manitoba au moyen du projet pilote du groupe Giganawenimaanaanig.

Est-ce que vous pourriez nous parler du progrès qui se fait dans le codéveloppement?

[Traduction]

L'hon. Rebecca Alty: Merci.

Oui, comme je l'ai mentionné, ce projet est mené conjointement et est dirigé par des Autochtones. Par le budget supplémentaire des dépenses, nous injectons 300 000 \$ dans la poursuite de ce travail et le lancement du projet pilote.

Merci, monsieur le président.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Gill, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aurais tout plein de questions à poser, mais la prochaine s'adresse à la ministre Chartrand. Ça concerne l'Agence du revenu du Canada, mais ça vous touche aussi. On a parlé de Nutrition Nord Canada et du coût atroce des aliments. Ça, c'est quand les aliments arrivent, quand les aliments ne sont pas périmés et quand on peut avoir un choix, ce qui n'est pas toujours le cas. La plupart du temps, on manque d'aliments.

J'ai été interpellée à ce sujet. Si je ne m'abuse, M. Hanley a déposé un projet de loi, soit le projet de loi C-401, pour indexer la déduction pour les habitants des régions éloignées. La déduction n'avait pas été indexée. Est-ce que c'est une autre chose qui peut être intéressante, à votre avis? Je sais que ça ne concerne pas seulement votre ministère. Encore une fois, c'est un dossier transversal. Lorsqu'il s'agit des affaires autochtones et du Nord, c'est toujours comme ça. Est-ce que vous croyez que ça peut être une possibilité? Ça fait vraiment plusieurs années que ça n'a pas été indexé.

Ça pourrait répondre, dans une certaine mesure, aux besoins des populations locales qui souhaiteraient voir réduire le prix des aliments.

[Traduction]

L'hon. Rebecca Chartrand: Si je comprends bien votre question, je dirais que nous cherchons d'autres moyens de soutenir Nutrition Nord dans notre travail, au gouvernement, et que nous continuerons de le faire. Je pense qu'il faut adopter une approche pangouvernementale pour Nutrition Nord, et c'est exactement ce que nous faisons.

[Français]

Marilène Gill: Je pense que je me suis peut-être mal exprimée, madame la ministre. J'aimerais vous poser de nouveau ma question pour que vous puissiez mieux la comprendre.

Je parlais de toute la question du soutien aux communautés pour que le coût de la vie diminue.

Bien sûr, il y a Nutrition Nord Canada. Il y a un rapport indépendant que vous avez reçu et que nous avons bien hâte de lire. Il nous permettra de voir ce qui peut être fait dans le cas de Nutrition Nord Canada, d'autant plus que vous souhaitez déjà réformer ce programme. Toutefois, nous n'avons pas encore lu ce qu'il y a à l'intérieur de ce rapport.

Il y a aussi toute la question de l'Agence du revenu du Canada, qui pourrait indexer la déduction pour les habitants des régions éloignées. Cette déduction n'a pas été indexée depuis longtemps. Évidemment, le gouvernement va indexer plusieurs programmes, mais, dans ce cas-ci, nous croyons que ce serait quelque chose d'intéressant aussi. Les communautés nordiques éloignées demandent cette indexation. Est-ce que vous êtes en faveur de cette modification, qui est tout simplement une indexation ou une mise à jour qui pourrait aider les populations?

Oui, il y a Nutrition Nord Canada, mais il y a d'autres moyens aussi. Encore une fois, vous pourriez être notre avocate et celle des communautés éloignées auprès du ministre des Finances et du Revenu national.

● (1010)

Le président: Merci.

[Traduction]

Le temps est écoulé. Vous pourriez peut-être nous soumettre une réponse par écrit.

[Français]

Marilène Gill: C'est justement ce que j'allais demander, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Vous pourrez la faire parvenir par écrit au Comité.

[Français]

Marilène Gill: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Van Popta, pour cinq minutes.

Tako Van Popta: Je vais partager mon temps de parole avec M. Schmale.

Madame la ministre Alty, pour reprendre notre conversation précédente, je suis surpris que le gouvernement fédéral ne soit pas plus proactif dans les affaires qui secouent la Colombie-Britannique, qui constituent une menace réelle et directe à la souveraineté nationale. Il s'agit assurément d'un enjeu fédéral et cela pourrait menacer le travail que le Bureau des grands projets essaie d'entreprendre également. Ce n'est pas une mince tâche, bien sûr, de consulter les Premières Nations du Canada. Or, il devra peut-être aussi consulter les Premières Nations des États-Unis.

Madame la ministre, pourriez-vous au moins vous engager à demander à votre ministère de se pencher sur la question pour voir comment il peut travailler avec ses homologues de la Colombie-Britannique afin de mettre fin à ce que j'appellerais de l'ingérence étrangère dans nos activités?

L'hon. Rebecca Alty: En ce qui concerne l'obligation de consulter, nous continuons d'examiner les affaires juridiques et les précédents. À mesure que les grands projets avancent, nous continuons de modifier ou de moderniser notre approche pour respecter notre devoir de consulter et d'accommoder, au besoin. Quand on parle de la Couronne, ici, c'est l'échelon fédéral et l'échelon provincial. Nous continuons de travailler avec nos collègues de partout au Canada sur l'obligation de consulter et de nous assurer de tenir des consultations en bonne et due forme.

Le président: Allez-y, monsieur Schmale.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

La réponse ne devrait-elle pas être « oui »? Si d'autres pays que le Canada essaient d'intervenir dans des projets canadiens, la réponse ne devrait-elle pas être: « Oui, je vais demander à mon ministère d'enquêter davantage et de prendre les choses en main »?

L'hon. Rebecca Alty: Nous avons déjà commencé à y travailler. Ce serait ma réponse. Nous continuons d'analyser ces affaires au fur et à mesure qu'elles se présentent, et nous revoyons notre approche pour respecter notre devoir de consulter et d'accommoder, au besoin, en fonction des décisions des tribunaux.

Jamie Schmale: Votre sous-ministre a dit le contraire: que vous étiez en contact avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Qui dit vrai, ici?

L'hon. Rebecca Alty: Non, monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Jamie Schmale: Je vous remercie de m'appeler « monsieur le Président ». C'est un honneur.

Des voix: Ha, ha!

L'hon. Rebecca Alty: Merci, monsieur le député.

Nous analysons continuellement la situation à l'échelle fédérale comme provinciale. Nous examinons chaque affaire. Nous mettons à jour notre approche pour respecter notre devoir de consulter et d'accommoder, au besoin, en fonction de toute nouvelle jurisprudence. Nous interjetons appel des décisions si nous ne sommes pas d'accord avec elles...

Jamie Schmale: Considérez-vous cela comme une menace sérieuse?

L'hon. Rebecca Alty: Nous continuons d'analyser toute obligation de consulter...

Jamie Schmale: C'est une menace assez grave. Des entités non canadiennes essaient de s'ingérer dans nos décisions.

L'hon. Rebecca Alty: En ce qui concerne l'obligation de consulter, nous examinons toutes les décisions juridiques qui sont prises. Nous interjetons appel si nous ne sommes pas d'accord. Nous revoyons notre approche pour respecter notre devoir de consulter et d'accommoder en fonction des précédents juridiques.

Jamie Schmale: J'ai un million d'autres questions à ce sujet, mais je manque de temps, et je veux parler du Traité des K'ómoks.

Toutes sortes de choses se passent en Colombie-Britannique avec les Cowichan et parce que le gouvernement n'a pas défendu la propriété privée en 2018. Il y a l'accord avec les Musqueam. Des na-

tions voisines affirment ne pas avoir été consultées. Voilà maintenant le Traité des K'ómoks, et il y a encore des nations voisines qui affirment ne pas avoir été consultées adéquatement et qu'en fait, le traité signé par le Canada empiète sur leurs revendications.

Si vous signez un traité, qui est un document évolutif, en cogouvernance, sans consultation adéquate, en quoi cela ajoute-t-il de la certitude au processus en Colombie-Britannique, compte tenu de tout ce que je viens de mentionner, en plus de ce qui se passe avec les tribus américaines?

• (1015)

L'hon. Rebecca Alty: Merci, monsieur le président. Je vous remercie de la question.

Des voix: Ha, ha!

L'hon. Rebecca Alty: Désolée. Merci, monsieur le député, même si je m'adresse à vous par l'entremise de la présidence.

Trois traités sont actuellement en cours de ratification en Colombie-Britannique: les traités avec les K'ómoks, les Kitselas et les Kitsumkalum. Je tiens à préciser que dans les trois cas, les terres visées par les accords appartiennent déjà à la Première Nation ou à la Couronne. Il n'y a pas de titre ancestral, pas de propriété privée...

Jamie Schmale: Je n'ai absolument pas parlé de propriété privée. Ma question porte sur les nations voisines, qui affirment que le traité qui a été signé et ratifié par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qui fera bientôt l'objet d'une loi de mise en œuvre ici, touche des terres qu'elles revendiquent.

Il y a la Première Nation Cowichan et la Première Nation Musqueam. Il y en a maintenant une autre aussi, ce qui sème la confusion partout. Il y a des tribus américaines qui essaient de réclamer des choses sur notre territoire. La situation en Colombie-Britannique est un véritable gâchis, parce que le gouvernement ne semble pas défendre les droits de l'un comme de l'autre.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci beaucoup.

Pour la dernière période de questions et réponses, nous entendons M. Hanley.

Vous avez cinq minutes.

Brendan Hanley: Je remercie les ministres d'être ici. Je remercie également tous les fonctionnaires qui sont dans la salle et qui ont participé à la préparation en vue de la réunion.

Madame la ministre Alty, j'aimerais commencer par vous. Cela a été une grande semaine pour les chefs territoriaux du Yukon, le gouvernement territorial du Yukon et tous les chefs rassemblés ici, en ville, à l'occasion des Journées du Yukon pour participer à diverses réunions conjointes avec différents ministres, dont vous. Comme vous le savez, 11 des 14 Premières Nations du Yukon sont des nations signataires de traités modernes. Les trois autres suivent des voies différentes vers l'autodétermination. Nous voyons l'effet des traités modernes grâce aux nombreuses réussites qui s'observent au Yukon. Nous voyons également des ententes d'autonomie gouvernementale qui créent une gouvernance stable et efficace et des économies locales plus fortes.

Je me demande si vous pouvez renseigner le Comité sur les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale et sur la façon dont elle contribue à garantir des accords de financement durables à long terme pour aider les gouvernements autochtones autonomes à fournir des programmes et des services à leurs citoyens.

L'hon. Rebecca Alty: Je vous remercie de la question, monsieur Hanley.

Oui, la politique financière collaborative est un excellent exemple de collaboration entre partenaires dans le cadre de traités modernes. Il s'agit d'un cadre de financement élaboré conjointement et prévisible qui respecte les compétences de chacun. Cette politique est accessible en ligne si quiconque souhaite la lire.

À ce jour, nous avons établi la formule pour l'infrastructure de gouvernance et d'administration; c'est la première phase. Nous sommes actuellement en train de finaliser la formule pour l'infrastructure linguistique et culturelle — c'est la phase 2 —, ainsi que pour les terres et les ressources. Quand nous aurons terminé d'établir ces formules, nous passerons au logement et au développement économique.

C'est quelque chose dont j'entends parler au Yukon, ainsi que dans mon territoire natal, les Territoires du Nord-Ouest. Tous les systèmes modernes...

Ginette Lavack: J'invoque le Règlement.

Une ministre est en train de répondre à une question, mais j'ai du mal à l'entendre en raison d'une conversation parallèle dans la salle.

Merci.

Le président: Veuillez faire moins de bruit.

L'hon. Rebecca Alty: L'une des choses que les partenaires des traités modernes apprécient vraiment, c'est d'avoir un financement prévisible afin de pouvoir répondre aux priorités de leurs communautés.

Je remercie les partenaires des traités modernes de leur travail à cet égard pendant que nous continuons d'établir d'autres modèles.

Merci.

Brendan Hanley: Merci beaucoup.

Je vais passer à la ministre Chartrand pour les quelques minutes qu'il me reste.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné des projets d'assainissement qui relèvent des Affaires du Nord et de l'Arctique. J'aimerais revenir à l'un des exemples que vous avez mentionnés, l'assainissement de la mine Faro, au Yukon, qui représente un engagement et une occasion économique à long terme. Ce projet a notamment permis aux citoyens du Conseil des Dénés de Ross River, ainsi qu'à la Dena Nezziddi Development Corporation — deux organisations représentées ici lors des Journées du Yukon — de... Je sais que vous avez rencontré le chef Loblaw de la

nation de Ross River, ainsi que la PDG de la Dena Nezziddi Development Corporation.

C'est un bon moment pour poser cette question: comment voyez-vous et soutenez-vous les possibilités d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones que présentent les projets d'assainissement comme celui de la mine Faro?

• (1020)

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Pour ce qui est de la décontamination de sites dans le Nord, le projet d'assainissement de la mine Faro a franchi le processus d'évaluation environnementale du Yukon, et les responsables se préparent maintenant à présenter des demandes de permis d'utilisation des eaux et d'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches. L'appel d'offres pour l'usine de traitement des eaux de Faro a été annulé en 2024, et RCAANC travaille avec Services publics et Approvisionnement Canada à explorer de nouvelles options d'approvisionnement et de traitement des eaux.

Nous poursuivons nos efforts pour favoriser l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. C'est l'un des moyens les plus efficaces de favoriser la réconciliation économique dans le Nord. Le but n'est pas simplement d'octroyer des contrats. Il s'agit de créer des emplois et de renforcer les compétences. Il y a d'autres initiatives aussi que nous mettons en œuvre.

Par exemple, nous envisageons de consentir jusqu'à 100 000 nouveaux Sceaux rouges. Nous analysons les diverses possibilités dans le Nord et travaillons avec les gouvernements territoriaux pour avoir une idée de l'état de préparation, de la participation au programme et de sa popularité potentielle. Avons-nous suffisamment de programmes de formation concrets pour cela? Pouvons-nous combler les places? Comment pouvons-nous faire? Nous continuons d'évaluer toutes les options possibles pour maintenir l'élan créé avec le projet d'assainissement de la mine Faro, non seulement pour décontaminer le site de manière responsable, mais pour saisir les possibilités d'approvisionnement et de développement économique aussi. C'est un engagement énorme que nous avons pris.

Le président: Merci beaucoup.

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci.

Le président: Cela nous mène à la fin de la séance. Nous devons aller voter.

Je tiens à remercier les deux ministres de leurs témoignages et de leur travail importants, ainsi que le personnel qui s'est joint à nous aujourd'hui.

Chi-meegwetch.

Ai-je votre permission de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>